



Analyse VOX Septembre 2022

Complément d'enquête et analyse
à propos de la votation populaire suisse du 25 septembre 2022

Équipe du projet

Lukas Golder: Co-directeur

Martina Mousson: Cheffe de projet

Tobias Keller: Directeur de projet

Aaron Venetz: Chef de projets de données/programmeur

Olga Jenzer: Collaboratrice scientifique, domaine Science des données

Alessandro Pagani: Stagiaire en science des données

Margret Tschanz: Collaboratrice de projet / Collaboratrice administrative

Roland Rey: Collaborateur administratif

Table des matières

1	LES CONSTATS CAPITAUX	4
2	LA PARTICIPATION	8
3	LA FORMATION DE L'OPINION	12
3.1	La signification des projets	12
3.2	Les difficultés de compréhension et le moment de décision	13
3.3	L'acquisition d'information	14
4	INITIATIVE CONTRE L'ÉLEVAGE INTENSIF	17
4.1	La situation de départ, projet de loi et recommandations.....	17
4.2	La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux	18
4.3	Les motifs.....	21
4.4	La résonance des arguments des votations	24
5	AUGMENTATION DE LA TVA	26
5.1	La situation de départ, projet et recommandations	26
5.2	La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux	27
5.3	Les motifs.....	30
5.4	La résonance des arguments des votations	33
6	RÉFORME DE L'AVS	35
6.1	La situation de départ, projet et recommandations	35
6.2	La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux	36
6.3	Les motifs.....	39
6.4	La résonance des arguments des votations	42
7	ANALYSE COMPLÉMENTAIRE: VOTANTS-ES INCOHÉRENTS-ES SUR LES PROJETS AVS	44
8	LOI SUR L'IMPÔT ANTICIPÉ	45
8.1	La situation de départ, projet et recommandations	45
8.2	La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux	46
8.3	Les motifs.....	49
8.4	La résonance des arguments des votations	53
10	ANNEXE	55
10.1	Rapport technique	55
10.2	A propos de l'étude	59
10.3	L'équipe du gfs.bern	60

1 Les constats capitaux

La votation du 25 septembre 2022 a incité les hommes et les femmes à voter. D'une manière générale, la révision de l'AVS a clairement été considérée comme le projet le plus important. Si les hommes ont clairement adopté la réforme de l'AVS, les femmes, elles, l'ont clairement refusée. De toutes les analyses disponibles postérieures aux votations en Suisse, les votations du 25 septembre ont fait ressortir la plus grande différence entre les sexes. Pour le camp Oui, les arguments capitaux étaient que la stabilisation de l'AVS est urgente et nécessaire, et que les coûts ne doivent pas être légués à la génération suivante. Pour le camp Non, il importait surtout que la réforme de l'AVS ne se fasse pas aux frais des femmes et, pour ce camp toujours, les suppléments de coûts ne peuvent pas être assumés par les personnes à faibles revenus et par la classe moyenne dans la phase d'inflation actuelle. Finalement, c'est une majorité sur le fil de l'électorat qui a approuvé la réforme de l'AVS. Il se dessine en outre une tendance dans laquelle les usagers des médias en ligne votent plus souvent de façon critique envers les autorités – ce qui a aussi été le cas pour la réforme de l'AVS. Les deux autres projets ont en revanche été refusés: L'initiative d'opposition à l'élevage intensif a voulu instaurer une loi plus sévère sur la protection animale; la Suisse cependant possède, pour la majorité de l'électorat, une loi de protection animale suffisamment stricte et cette majorité ne veut pas risquer, sur fond d'inflation actuellement, que les prix de la viande continuent de croître. La réforme de l'impôt anticipé a également été refusée. Le référendum a réussi bien que de nombreux électeurs et électrices ne lui aient guère ajouté d'importance. La cohésion de la gauche et les craintes concrètes qu'apparaissent des déficits fiscaux à la charge des citoyens ordinaires formulées à l'encontre de l'économie, ont codécidé du Non. Une nouvelle fois s'est manifestée une relativement grande différence de comportement de vote entre les hommes et les femmes. Cette fois-ci, les femmes se sont imposées sur les hommes avec un Non majoritaire. C'est ce que prouvent les résultats de l'enquête auprès de 3'112 titulaires du droit de vote lors de l'analyse VOX de septembre 2022. L'étude a été réalisée par le gfs.bern et financée par la Chancellerie fédérale.

La loi actuelle de la Suisse sur la protection animale protège suffisamment les animaux de ferme

Initiative contre l'élevage intensif

L'initiative contre l'élevage intensif exige de durcir la loi sur la protection animale, entre autre pour introduire un hébergement et un traitement respectueux des animaux de ferme, ainsi que des groupes de petites tailles. Ses adversaires argumentent qu'en Suisse les animaux de ferme sont déjà très bien protégés. L'initiative a été rejetée par environ 63 % de l'électorat suisse. Un Non clair est venu du centre droit. Les personnes du centre droit font confiance aux agriculteurs et souhaitent par principe que l'Etat intervienne moins sur le marché. Il est clair pour elles que la loi actuelle sur la protection animale est suffisante et que l'application de l'initiative entraînerait une hausse des prix. En revanche, les votants-es en faveur du OUI à l'initiative se situent à gauche et dans l'écologie, ils font plus confiance aux organisations de protection animale qu'aux agriculteurs. Pour ces personnes, il était décisif que le bien-être animal soit mieux protégé, que la consommation de viande continue d'évoluer et qu'ainsi les aspects écologiques puissent arriver au premier plan. Pour les personnes qui ont voté Oui et Non, le point central était

de dire si maintenant la loi suisse sur la protection animale est suffisamment sévère, et sur ce point l'électorat a clairement répondu que Oui.

Malgré le Non des femmes, l'âge de la retraite des femmes va s'accroître et la réforme de l'AVS aura lieu

Financement additionnel de l'AVS par une augmentation de la TVA et modification de la loi fédérale sur l'Assurance Vieillesse et Survivants (AVS 21)

La réforme de l'AVS se compose de deux projets réciproquement liés: l'augmentation de la TVA et les adaptations des prestations de l'AVS. Si l'un des deux projets avait échoué, c'est l'ensemble de la réforme qui aurait fait de même. L'augmentation de la TVA contribue à préserver financièrement l'AVS. La modification de l'AVS concerne le passage de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. Les adversaires du projet s'opposent à l'augmentation de la TVA parce qu'ils voulaient aussi verser une part des gains de la Banque nationale à l'AVS, et ils sont contre l'élévation de l'âge de la retraite des femmes car elle a lieu unilatéralement aux frais des femmes. L'électorat a adopté les deux projets (resp. 55 % et 51 % de Oui).

Ces deux projets révèlent la présence de deux fossés: Le sexe et la sympathie pour un parti. Les hommes ont été respectivement 66 % et 64 % à dire Oui à l'augmentation de la TVA et à la révision de l'AVS; les femmes par contre ont clairement dit Non aux deux projets (parts respectives de Oui 45 % et 38 %). Jamais auparavant une analyse VOX n'avait fait ressortir de différence aussi forte entre les sexes. En outre, les femmes se sont résolues plus tard à une décision: 13 % d'entre elles ont voté «au dernier moment» relativement à l'augmentation de la TVA, contre en moyenne 7 % d'hommes qui se sont décidés complètement à la fin. Pour la grande majorité des hommes, il n'y a pas de raison que les femmes partent à la retraite plus tôt que les hommes. Les femmes inversement réclament un salaire égal à travail égal avant de discuter d'une hausse de l'âge de la retraite. L'autre fossé longe les sympathies pour des partis: Tandis que le PS et les Verts (ainsi que les Indépendants) votaient un Non net, les sympathisants-es de tous les autres partis ont été clairement pour.

Dans l'ensemble, les personnes qui se classent «à gauche» n'ont été qu'une majorité de justesse à voter Non (49 % de Oui) à l'augmentation de la TVA (mais pas au projet AVS), alors que les personnes «complètement à gauche» ont dit clairement Non. En d'autres termes, l'augmentation de la TVA a bénéficié d'une nette majorité de Oui dans un vaste pan de l'électorat situé entre le Centre et complètement à droite. Cela n'a pas été le cas pour la révision de l'AVS.

Pour le camp Oui, il est clair que la stabilisation de l'AVS est urgente et nécessaire – et que la solution proposée est équitable. Pour le camp Non, la réforme de l'AVS se fait aux frais des personnes à faibles revenus, de la classe moyenne – et des femmes. Les femmes sont sanctionnées à double titre vu qu'aujourd'hui déjà elles perçoivent un tiers de moins de retraite que les hommes. De surcroît, l'inflation actuelle est suffisamment génératrice de coûts pour les groupes de personnes affectées. Cela n'a cependant pas empêché les arguments Pour de s'imposer, en partie aussi pour des raisons de solidarité. Car il est injuste de saper financièrement l'AVS aux frais de la génération suivante mais, surtout,

la réforme de l'AVS est urgente aussi parce que les gens vieillissent plus et perçoivent plus longtemps des contributions de l'AVS.

Dans l'ensemble, l'électorat a dit Oui de justesse à la stabilisation financière de l'AVS. L'augmentation de la TVA a été au passage adoptée par une vaste majorité. La modification de l'AVS s'est heurtée par contre à une forte résistance du côté des (jeunes) femmes qui à l'avenir vont insister d'autant sur l'équité entre les sexes – et en particulier sur l'égalité des salaires – vu qu'avec l'augmentation de l'âge de leur départ à la retraite les femmes contribuent nettement à stabiliser l'AVS.

La gauche unie et les femmes font échouer l'impôt anticipé Modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé

Avec la suspension de l'impôt anticipé sur les intérêts des obligations émises en Suisse, l'intention était de faire qu'une partie des transactions obligataires se déroulent en Suisse. Le PS, les syndicats et les Verts ont emprunté la voie référendaire pour empêcher cette suspension, en signalant le risque de criminalité fiscale de la part des entreprises. Les votants-es ont refusé le projet à une majorité de 52 %. Le résultat a été plus juste que pour la suppression du droit de timbre le 13 février 2022, mais il s'est agi du deuxième référendum réussi de la Gauche contre un projet fiscal une même année, et dans l'ensemble du cinquième référendum réussi de la Gauche au cours de cette législature. La discussion s'est déroulée un peu à l'ombre des autres projets: De toutes les votations effectuées le 25 septembre 2022, c'est à ce projet qu'à été attribuée la plus faible note d'importance individuelle. La cohésion de la gauche a été déterminante pour la réussite. Ainsi à peine 7 % des sympathisants-es des Verts et 22 % des sympathisants-es du PS ont voté en faveur du projet. Les personnes se positionnant elles-mêmes au centre ou au centre droit ont majoritairement approuvé le projet. Un autre aspect décisif du Non a été la confiance envers les syndicats et une méfiance envers les groupes. À l'inverse de la loi sur l'AVS, ce sont les femmes qui se sont imposées quant à l'impôt anticipé. Elles ont approuvé la loi seulement à 40 % tandis que les hommes approuvaient le projet à 56 %. Les motifs indiqués ouvertement par le camp Oui sont restés plutôt vagues, dans le sens du site économique, et l'argument concret de l'emploi n'a pratiquement pas été mentionné activement. En revanche, le camp Non s'est chargé de critiquer concrètement le Comité du référendum. Beaucoup de gens ont perçu comme injustes les facilités fiscales offertes aux entreprises et ont craint qu'en contrepartie les citoyens ordinaires ne soient mis plus fortement à contribution.

Très forte mobilisation au cours de l'année de votations 2022

La participation

La participation du 29 septembre 2022 se situe, avec 52 % environ, nettement au-dessus de celles de mai 2022 (40 % de participation aux votations) et de février 2022 (44 % de participation aux votations). La valeur moyenne des participations aux votations se situe donc à environ 45 %. L'importance personnelle des projets en septembre est moyenne dans l'ensemble: Si les notes d'importance de respectivement 6.0 (sur 10) pour l'impôt anticipé et de 6.7 pour l'initiative contre l'élevage intensif étaient relativement basses, les notes d'importance de l'augmentation de la TVA (7.4 en moyenne) et de la révision de l'AVS (8.1) étaient relativement élevées, mais pas autant toutefois que la note d'importance – 8.8 – donnée à la votation sur le COVID-19 en novembre 2021.

Les projets mis aux votations

Lors des votations du 25 septembre 2022, l'électorat suisse avait à se prononcer sur quatre projets. L'initiative contre l'élevage intensif et l'impôt anticipé ont été rejetés, l'augmentation de la TVA et la révision de l'AVS ont été acceptées.

2 La participation

Le 25 septembre 2022, l'électorat inscrit suisse s'est prononcé sur quatre projets:

1. Initiative contre l'élevage intensif
2. Financement additionnel de l'AVS par une hausse de la TVA
3. Modification de la loi fédérale sur l'Assurance Vieillesse et Survivants (AVS21)
4. Modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé

Pour la votation sur l'initiative contre l'élevage intensif, la participation s'est élevée à environ 52,3 %, et à environ 52,2 % pour l'augmentation de la TVA, l'AVS 21 et l'impôt anticipé.¹ Cette troisième votation de l'année 2022 a poussé un beaucoup plus grand nombre de personnes à aller voter que les deux premières de l'année 2022. Il s'est donc agi de la votation la plus importante de 2022, même si la participation a été loin d'atteindre celle des votations de 2021. Et, avec 52 %, la participation aux votations se situe assez exactement dans la moyenne de législature en cours (52,6 % de participation, sans les votations du 25 septembre 2022).

Le tableau 1 représente la participation estimée aux votations, à l'aide de quelques paramètres sociodémographiques sélectionnés. Les jeunes participent dans une large mesure en fonction de l'intérêt qu'ils portent aux projets, tandis que les hommes plus âgés considèrent encore la participation comme un devoir civique. Cela continue d'expliquer les fortes différences par âges et les différences, mineures dans l'ensemble, selon le sexe. Les hommes et les femmes de plus de 65 ans ont participé nettement au-dessus de la moyenne (respectivement 76 % et 63 %), et la tranche d'âges des 18 à 39 ans a participé, elle, nettement en dessous de la moyenne (env. 41 %).

Comme à l'habitude, un background de formation universitaire et l'appartenance à une catégorie de revenus élevés promeuvent la participation systématique, indépendamment de l'intérêt éprouvé envers les différents projets.

Tableau 1: Participation estimée selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des titulaires du droit de vote)

Paramètres	Participation (%) (pondérée)	N	V de Cramér / Erreur type
Total	52.3	3072	
Age			V=.23***
18-29 ans	40	391	± 4.9
30-39 ans	41	421	± 4.7
40-49 ans	45	511	± 4.3
50-59 ans	53	648	± 3.8
60-69 ans	61	554	± 4.1
70 ans et plus	70	547	± 3.8

¹ [Lien vers bfs.admin.ch](https://www.bfs.admin.ch)

Paramètres	Participation (%) (pondérée)	N	V de Cramér / Erreur type
Sexe			V=.02
Femmes	51	1562	± 2.5
Hommes	53	1510	± 2.5
Sexe et âge			V=.22***
Femmes / 18-39 ans	42	437	± 4.6
Hommes / 18-39 ans	39	375	± 4.9
Femmes / 40-65 ans	51	724	± 3.6
Hommes / 40-65 ans	52	730	± 3.6
Femmes / plus de 65 ans	63	401	± 4.7
Hommes / plus de 65 ans	76	405	± 4.2
Niveau d'éducation			V=.11***
sans formation postobligatoire	45	312	± 5.5
Formation professionnelle de base/Formation professionnelle	48	998	± 3.1
Maturité/Formation professionnelle supérieure	57	820	± 3.4
École technique/Université/EPF/Doctorat	58	819	± 3.4
Revenu du foyer			V=.14***
jusqu'à 3'000 CHF	32	144	± 7.7
3'000-5'000 CHF	49	384	± 5
5'000-7'000 CHF	52	495	± 4.4
7'000-9'000 CHF	52	469	± 4.5
9'000-11'000 CHF	59	377	± 5
plus de 11'000 CHF	60	744	± 3.5

Est indiqué chaque fois le nombre non pondéré d'enquêtés-es (n) dans chaque groupe paramétrique (niveau de confiance = 95 %).

Tests V de Cramér (de l'indépendance des variables, c.-à-d. H0: V=0) et erreurs types. *** = p < 0.001, ** = p < 0.01, * = p < 0.05.

L'orientation politique et le lien politique sont également importants pour expliquer la mobilisation (tableau 2). Le mix de projets a généré le potentiel d'une forte mobilisation à gauche et à droite en passant par le centre: les personnes qui se situent elles-mêmes «complètement à gauche» ont été le plus fortement mobilisés: 73 % se sont rendus aux urnes. Mais celles «complètement à droite» ont été fortement mobilisées (63 %). Celles situées «à gauche» et à «droite» ont également été fortement mobilisées avec 58 %, le centre politique, lui, l'a été avec une intensité inférieure à la moyenne (47 %). Ce schéma se reflète aussi dans la sympathie variable pour des partis: Les sympathisants-es des Verts et de l'UDC ont été les plus fortement mobilisés avec 67 %, les sympathisants-es

respectivement du PLR et du PS ont été mobilisés respectivement à 61 %; les moins mobilisés ont été les sympathisants-es du Centre avec 59 % et ceux du PVL avec 52 %. En d'autres termes, les deux ailes idéologiques de la politique ont pu très fortement mobiliser et mesurer ainsi réciproquement leur force d'imposition à leurs propres aunes.

Tableau 2: Participation selon des paramètres politiques (en pourcentage de l'électorat inscrit)

Paramètres	Participation (%) (pondérée)	n	V de Cramér / Erreur type
Total	52.3	3072	
Autoclassement gauche-droite (0-10)			V=.16***
complètement à gauche (0-2)	73	315	± 4.9
à gauche (3,4)	58	583	± 4
au centre (5)	47	825	± 3.4
à droite (6,7)	58	625	± 3.9
complètement à droite (8-10)	63	341	± 5.1
Sympathie pour un parti			V=.21***
UDC	67	447	± 4.4
PLR	61	347	± 5.1
Le Centre	59	482	± 4.4
PVL	52	484	± 4.5
PS	61	223	± 6.4
Verts	67	199	± 6.5
autre parti	48	164	± 7.7
Aucune	34	341	± 5
Intérêt politique			V=.45***
très intéressé	82	529	± 3.3
plutôt intéressé	65	1562	± 2.4
plutôt pas intéressé	28	782	± 3.1
pas du tout intéressé	13	161	± 5.1
Confiance envers le Conseil fédéral			V=.06*
très réduite à réduite (0-4)	48	421	± 4.8
moyenne (5)	50	657	± 3.8
élevée (6-7)	54	830	± 3.4
très élevée (8-10)	56	1030	± 3

Comme dans de nombreuses autres votations, le gros de l'électorat qui n'a pas voté a indiqué avoir oublié de participer (32 %) ou avoir été empêché (29 %). Dans ces deux catégories, 10 % ont indiqué ne pas être parvenus à se décider, que leur voix ne changerait rien et que par principe ils ne participaient pas. Respectivement 7 % ont indiqué que leur voix ne joue aucun rôle, 6 % que le thème ne les intéressait pas et 5 % que les thèmes des votations étaient trop complexes. 4 % se méfient des processus démocratiques et 3 % sont partis du principe que le résultat était de toute façon clair d'avance.

Tableau 3: Motifs de non-participation aux votations (en % des non-participants)

Motifs de non-participation	Part estimée (%) (pondérée)	N
J'ai oublié de participer aux votations.	32	250
J'ai été empêché.	29	215
Je n'ai pas pu me décider	10	74
Je pense que les votations ne changent rien de toute façon.	10	73
Je ne participe jamais, par principe, aux votations.	9	64
Je pense que ma voix personnelle, de toute façon, ne fera pas pencher la balance.	7	63
Les thèmes des votations ne m'intéressaient pas.	6	40
Les thèmes des votations étaient trop compliqués.	5	38
Je me méfie des processus démocratiques.	4	33
Je suis parti du principe que le résultat des votations allait être clair.	3	22
ne sais pas / pas de réponse	6	45

La cohorte de non-participants se chiffre à 1'175. Des indications multiples étaient possibles.

3 La formation de l'opinion

3.1 La signification des projets

Les enquêtés-es ont été priés de donner une note à l'importance que chaque projet revêtait personnellement à leurs yeux (tableaux 4 et 5). Sur une échelle de 0 à 10, cette note s'est chiffrée en moyenne à 6.7 pour l'initiative contre l'élevage intensif, à 7.4 pour l'augmentation de la TVA, à 8.1 pour la réforme de l'AVS et à 6 pour l'impôt anticipé. La réforme de l'AVS a par conséquent été le projet de loin le plus important pour l'électorat (sans toutefois atteindre l'importance de la votation sur le COVID-19 en novembre 2021 avec 8.8), et l'impôt anticipé a été celui le plus dénué d'importance.

Tableau 4: Importance personnellement accordée aux projets
(parts de perception de l'importance en pourcentage des votants-es en faveur du Oui ou du Non)

Niveau d'importance	Initiative contre l'élevage intensif		Augmentation de la TVA (financement de l'AVS)	
	Votants-es en %	n	Votants-es en %	n
très faible (0-1)	7	144	2	40
faible (2-4)	12	290	9	182
moyen (5)	12	295	14	249
élevé (6-8)	38	866	39	884
très élevé (9-10)	31	590	37	789
Valeur moyenne (totale)	6.7	2185	7.4	2144

Remarques: Entrent dans l'analyse uniquement les personnes qui ont voté soit Oui soit Non. Les réponses «ne sais pas» ou les refus de répondre n'ont pas été pris en compte. Résultats pondérés. En raison des arrondis, le total peut différer légèrement de 100 %

Tableau 5: Importance personnellement accordée aux projets
(parts de perception de l'importance en pourcentage des votants-es en faveur du Oui ou du Non)

Niveau d'importance	Révision de l'AVS		Loi sur l'impôt anticipé.	
	Votants-es en %	n	Votants-es en %	n
très faible (0-1)	2	38	5	87
faible (2-4)	5	110	20	379
moyen (5)	8	171	21	390
élevé (6-8)	33	725	37	722
très élevé (9-10)	52	1094	17	306
Valeur moyenne (totale)	8.1	2138	6.0	1884

Remarques: Entrent dans l'analyse uniquement les personnes qui ont voté soit Oui soit Non. Les réponses «ne sais pas» ou les refus de répondre n'ont pas été pris en compte. Résultats pondérés. En raison des arrondis, le total peut différer légèrement de 100 %

3.2 Les difficultés de compréhension et le moment de décision

Vu que les contenus de l'initiative contre l'élevage intensif étaient facilement compréhensibles pour 90 % des personnes, cela a conduit à une valeur très élevée (p. ex. presque aussi élevée que pour le «Mariage pour tous» avec 92 % en septembre 2021, mais plus élevée que pour la loi sur le Covid-19 avec 85 % en novembre 2021). Toutefois, l'augmentation de la TVA et la révision de l'AVS ont aussi été des thèmes clairs pour trois membres de l'électorat sur quatre. Seuls les contenus de l'impôt anticipé ont été jugés compliqués: 48 % ont indiqué avoir eu des difficultés à comprendre ce projet.

Tableau 6: Difficulté de compréhension (en % des votants-es)

Difficultés de compréhension	Initiative contre l'élevage intensif		Augmentation de la TVA (financement de l'AVS)	
	Votants-es en %	n	Votants-es en %	n
plutôt facile	90	1850	75	1554
plutôt difficile	10	271	25	515
N (total)		2121		2069

Tableau 7: Difficulté de compréhension (en % des votants-es)

Difficultés de compréhension	Révision de l'AVS		Loi sur l'impôt anticipé.	
	Votants-es en %	n	Votants-es en %	n
plutôt facile	76	1529	52	902
plutôt difficile	24	498	48	868
N (total)		2027		1770

Les personnes interrogées ont indiqué quand elles s'étaient décidées pour le Oui ou pour le Non (tableaux 8 et 9). Pour l'initiative contre l'élevage intensif, 71 % ont indiqué s'être décidés dès le départ, environ un quart pendant la campagne des votations et 5 % s'être décidés au dernier moment. Pour l'augmentation de la TVA et la réforme de l'AVS, environ 60 % ont su clairement dès le départ quoi voter, environ 27 % se sont décidées pendant la campagne des votations et 10 % au dernier moment. Tandis que le thème de l'impôt anticipé était jugé compliqué par beaucoup et pas seulement au niveau de son contenu, quelque 40 % se sont aussi décidés pendant la campagne des votations et environ 20 % au dernier moment.

Tableau 8: Moment de décision (en % des votants-es)

Moment de décision	Initiative contre l'élevage intensif		Augmentation de la TVA (financement de l'AVS)	
	Votants-es en %	n	Votants-es en %	n
clair depuis le début	71	1448	59	1221
pendant la campagne des votations	23	556	31	668
au dernier moment	5	142	10	216
N (total)		2146		2105

Tableau 9: Moment de décision (en % des votants-es)

Moment de décision	Révision de l'AVS		Loi sur l'impôt anticipé.	
	Votants-es en %	n	Votants-es en %	n
clair depuis le début	66	1316	43	747
pendant la campagne des votations	25	558	39	692
au dernier moment	9	183	18	343
N (total)		2057		1782

3.3 L'acquisition d'information

Les canaux d'information par lesquels les votants se sont informés sur les projets proposés aux votations se présentent dans un ordre similaire à celui des votations antérieures (tableau 10). D'un côté est indiquée la part d'utilisateurs, de l'autre l'intensité (échelle: 1-10) avec laquelle ils se sont informés à l'aide de ce média.

La brochure fédérale explicative (84 %), les articles dans les journaux (82 %) et les émissions télévisées sur les votations (75 %) ont de nouveau été les trois principaux canaux leur ayant permis de s'informer sur les projets. Avec des moyennes de 6 à 6.7, ces sources ont aussi été prises en compte plus intensément que la totalité des autres sources.

Les émissions sur les votations à la radio (62 %) et les journaux sur les votations/les dépliants (62 %) ont été fréquemment utilisés eux aussi, mais avec une moindre intensité (5.3). Les annonces dans les journaux (57 %), les courriers et commentaires des lecteurs (56 %), les affiches dans la rue (55 %) et les sondages d'opinion (51 %) ont été utilisés par un peu plus de la moitié. Les commentaires sur les portails d'actualités en ligne, les communiqués sur le lieu de travail, les réseaux sociaux et les films ainsi que les vidéoclips ont été utilisés par un peu plus d'un tiers. C'est l'appli Vote-Info qui de tous les médias a été le moins prise en compte (31 %); mais lorsqu'elle a été utilisée, elle l'a été avec une forte intensité (5.2).

Tableau 10: Utilisation des médias (parts en % des votants-es)

Canaux d'information	Part d'utilisation en %	Intensité d'utilisation Valeur moyenne	Nombre d'indications (non pondérées)
Brochure des explications	84	6.7	1960
Articles dans les journaux	82	6.3	1874
Émissions sur les votations à la télévision	75	6	1740
Pages d'actualités sur Internet	66	5.3	1496
Émissions sur les votations à la radio	62	5.3	1493
Journaux sur les votations ou dépliants	62	4.6	1439
Annonces dans les journaux	57	4	1302
Courrier des lecteurs dans les journaux ou commentaires des lecteurs dans les forums Internet	56	4.2	1257
Affiches dans la rue	55	3.3	1269
Sondages d'opinion	51	4.1	1192
Commentaires sur les portails d'actualité en ligne	46	4.2	1053
Messages sur le lieu de travail	38	4.2	877
Réseaux sociaux comme Facebook, Twitter ou Instagram	32	4.1	777
Films et clips vidéo sur Internet, sur YouTube par exemple	34	4.1	802
App VoteInfo de la Confédération	31	5.2	714

Résultats pondérés. Remarques: La deuxième colonne («Part d'utilisation en %») indique la part de votants qui ont utilisé les canaux d'information respectifs. La troisième colonne («Intensité d'utilisation») informe en revanche sur l'intensité d'utilisation du média respectif (moyenne arithmétique de l'intensité d'utilisation, entre 1 et 10). A cette fin, seules les indications fournies par les utilisatrices et utilisateurs effectifs du média respectif ont été prises en compte. Total: n = 2'327.

L'utilisation fondamentale des médias a produit des schémas différents pour les quatre projets: Relativement à l'initiative contre l'élevage intensif, la part de Oui a été comparativement élevée chez les «utilisateurs utilisant les médias en ligne» (49 % vs 31 %); relativement aux trois autres projets, la part de Oui a été plus élevée chez les utilisateurs utilisant des médias «hors ligne» ou «à égalité en ligne et hors ligne». Il ressort en particulier, concernant l'augmentation de la TVA, que 44 % des utilisateurs communiquant en ligne ont voté Oui, mais que leurs homologues hors ligne ont été 59 % à faire de même.

Tableau 11: Mode d'information politique (en % des votants-es)

Canaux de communication	Initiative contre l'élevage intensif			Augmentation de la TVA (financement de l'AVS)		
	Votants-es en faveur du Oui en %	n	Erreur type	Votants-es en faveur du Oui en %	n	Erreur type
en ligne (via Internet)	49	359	± 5.2	44	353	± 5.2
les deux approximativement à égalité	38	888	± 3.2	58	871	± 3.3
hors ligne (presse imprimée, télévision ou radio)	31	827	± 3.2	59	823	± 3.4
N (total) / V de Cramér		2074	V=.13***		2047	V=.12***

Résultats pondérés. Exemple de lecture: De toutes les personnes qui ont indiqué «en ligne» comme canal de communication et qui ont voté au sujet de l'initiative contre l'élevage intensif, 49 % ont voté Oui à cette initiative.

Tableau 12: Mode d'information politique (en % des votants-es)

Canaux de communication	Révision de l'AVS			Loi sur l'impôt anticipé.		
	Votants-es en faveur du Oui en %	n	Erreur type	Votants-es en faveur du Oui en %	n	Erreur type
en ligne (via Internet)	43	352	± 5.2	39	309	± 5.4
les deux approximativement à égalité	54	865	± 3.3	49	783	± 3.5
hors ligne (presse imprimée, télévision ou radio)	53	815	± 3.4	52	727	± 3.6
N (total) / V de Cramér		2032	V=.08**		1819	V=.09**

Résultats pondérés.

4 Initiative contre l'élevage intensif

4.1 La situation de départ, projet de loi et recommandations

Le 17 septembre 2019 avait été déposée l'initiative populaire «Pour une Suisse sans élevage intensif», abrégée en «Initiative contre l'élevage intensif», accompagnée de 106'125 signatures authentifiées. Le comité d'initiative est soutenu par des hommes et femmes politiques situés sur l'ensemble de l'échiquier politique, des Verts à l'UDC, mais aussi par des organisations environnementales.

L'initiative exige d'ancrer la dignité des animaux de ferme dans la Constitution et d'interdire l'élevage intensif. A cette fin, il est prévu de durcir les exigences minimales à respecter par les exploitations agricoles faisant de l'élevage, et ces exigences doivent s'orienter sur les directives Bio-Suisse de 2018. Ces exigences doivent en outre être étendues à l'importation d'animaux et de produits d'origine animale à des fins alimentaires. Outre les arguments éthiques, il s'agit pour les personnes initiatrices du projet surtout de réduire la consommation de viande pour que cela ait une répercussion positive sur l'environnement.

Pour le Conseil fédéral et le Parlement, les exigences de l'initiative vont trop loin. Le bien-être animal et la dignité des animaux sont aujourd'hui déjà ancrés dans la législation. L'obligation générale de respecter des normes bio renchérirait considérablement de nombreux produits alimentaires et la liberté de choix des consommateurs hommes et femmes s'en trouverait restreinte. Les normes plus dures applicables aux produits importés seraient très difficiles à mettre en œuvre et elles enfreindraient des accords commerciaux internationaux.

Le PS, les Verts et le PVL avaient prôné le Oui; le Centre, le PLR et l'UDC s'étaient prononcés contre l'initiative.

Le 25 septembre 2022, l'initiative contre l'élevage intensif a été rejetée par 62,9 % de Non. Le projet des initiateurs et initiatrices avait trouvé une majorité uniquement dans le demi-canton de Bâle-Ville; l'initiative a été refusée dans tous les autres cantons.

4.2 La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux

LES ATTITUDES POLITIQUES livrent des suggestions quant aux raisons pour lesquelles l'initiative contre l'élevage intensif a été refusée (tableau 13). **DANS L'ENSEMBLE** se manifeste un Non très clair au centre droit, de sorte que le soutien pourtant intense de la gauche n'a pas suffi pour imposer un Oui. Tandis que les votants-es en faveur du Oui soutiennent plus fortement les organisations pour la protection animale et pondèrent la protection de l'environnement plus fortement que la prospérité économique, le camp Non fait confiance aux agriculteurs et souhaite moins d'interventions de l'Etat.

Dans le **DÉTAIL**, il s'avère que plus une personne se range à gauche **SUR L'ÉVENTAIL POLITIQUE GAUCHE-DROITE** et plus elle a eu tendance à voter Oui: «Complètement à gauche» présente une part de Oui de 86 %, mais «complètement à droite» présente en revanche une part de 6 %.

Un tableau similaire résulte des sympathies pour un **PARTI**: Les sympathisants-es des Verts et du PS ont voté clairement Oui à respectivement 85 % et 71 %. Les sympathisants-es du PVL ont été divisés avec 50 % de Oui. Les sympathisants-es du Centre, du PLR et de l'UDC ont clairement voté Non (respectivement 19 %, 10 % et 9 % de Oui). Les personnes qui n'ont de sympathies pour aucun de ces partis ont voté Oui sur le fil (51 %) et celles qui ne sympathisent avec aucun parti ont clairement voté Non (33 %).

En matière de **CONFIANCE**, les organisations pour la protection des animaux et les agriculteurs s'avèrent des grandeurs de référence pertinentes: Qui éprouve envers les agriculteurs une confiance moyenne à (très) élevée, a eu tendance à voter Non (respectivement 44 %, 32 % et 15 % de Oui). Inversement, les participants-es qui font (très) peu confiance aux agriculteurs ont clairement voté Oui (63 %). Inversement pour la confiance envers les organisations de protection animale: la part de Oui est très faible (11 %) chez les personnes qui leur font très peu confiance; cette part devient très claire (64 %) chez les personnes qui leur font énormément confiance.

LES VALEURS PERSONNELLES peuvent également contribuer à expliquer le comportement de vote: Les personnes souhaitant plus d'interventions de l'Etat dans l'économie (66 %) ont voté Oui. Les personnes pour qui la protection de l'environnement vaut plus que la prospérité économique ont plutôt voté Oui (65 %).

Tableau 13: Comportement de vote selon des paramètres politiques (en pourcentage des votants effectifs)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur type
Total	37.1	2243	
Autoclassement gauche-droite (0-10)			V=0.6***
complètement à gauche (0-2)	86	261	± 4.3
à gauche (3-4)	67	447	± 4.4
au centre (5)	25	583	± 3.5
à droite (6-7)	13	499	± 3
complètement à droite (8-10)	6	274	± 2.9

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur type
Sympathie pour un parti			V=.45***
UDC	10	360	± 3.2
PLR	8	370	± 2.8
Le Centre	19	283	± 4.6
PVL	50	181	± 7.3
PS	71	374	± 4.6
Verts	85	162	± 5.5
autre parti	51	108	± 9.5
aucune	33	198	± 6.6
Confiance envers les agriculteurs			V=.37***
très réduite à réduite (0-4)	63	466	± 4.4
moyenne (5)	44	477	± 4.5
élevée (6-7)	32	578	± 3.8
très élevée (8-10)	15	638	± 2.8
Confiance envers les organisations pour la protection animale			V=.42***
très réduite à réduite (0-4)	11	617	± 2.5
moyenne (5)	33	498	± 4.1
élevée (6-7)	49	515	± 4.3
très élevée (8-10)	64	532	± 4.1
Valeurs personnelles: «Une Suisse où la protection de l'environnement est plus importante que la prospérité économique, ou une Suisse où la prospérité économique est plus importante que la protection de l'environnement»			V=.48***
La protection de l'environnement est plus importante	65	875	± 3.2
Valeurs personnelles mitigées	21	884	± 2.7
La prospérité économique est plus importante	12	337	± 3.4
Valeurs personnelles: «Une Suisse où l'Etat intervient plus dans l'économie, ou une Suisse où règne plus de concurrence sur le marché»			V=.39***
Plus d'interventions de l'Etat	66	433	± 4.5
Valeurs personnelles mitigées	40	881	± 3.2
Plus de concurrence	15	679	± 2.7

Les paramètres sociodémographiques énoncés (tableau 14) montrent quatre différences significatives, sachant que conformément au V de Cramér les différences sont (très) faibles: **L'ÂGE**, **LE SEXE**, **LE NIVEAU D'ÉDUCATION** et le **TAUX D'OCCUPATION**.

La part de Oui répartie par tranches d'âge fluctue autour de 40 %, les plus jeunes ayant eu plus tendance à voter Oui que les moins jeunes (les 18-29 ans avec 43 % de Oui, les 70 ans et plus avec 27 % de Oui). Les femmes (44 %) ont été nettement plus nombreuses à voter pour l'initiative contre l'élevage intensif que les hommes (30 %). Plus le diplôme de fin d'études d'une personne est élevé et plus elle a eu tendance aussi à voter Oui. Enfin les personnes travaillant à temps partiel avec un taux d'occupation entre 50 et 89 % sont le sous-groupe, parmi tous ceux considérés, à avoir voté majoritairement Oui. Relativement au revenu du foyer, il n'y a pas eu de différence significative.

Tableau 14: Comportement de vote selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des votants effectifs)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Total	37.1	2243	
Age			V=.14***
18-29 ans	43	235	± 6.3
30-39 ans	46	254	± 6.1
40-49 ans	36	326	± 5.2
50-59 ans	39	502	± 4.3
60-69 ans	41	455	± 4.5
70 ans et plus	27	471	± 4
Sexe			V=.14***
Femmes	44	1108	± 2.9
Hommes	30	1135	± 2.7
Niveau d'éducation			V=.16***
sans formation postobligatoire	30	209	± 6.2
Formation professionnelle de base/Formation professionnelle	29	708	± 3.3
Maturité/Formation professionnelle supérieure	38	629	± 3.8
École technique/Université/EPF/Doctorat	48	625	± 3.9
Taux d'occupation			V=.12***
A temps complet (90-100 %)	29	1384	± 2.4
A temps partiel entre 70 % et 89 %	52	303	± 5.6
A temps partiel entre 50% et 69%	57	281	± 5.8
A temps partiel moins de 50 %	42	160	± 7.7

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Revenu du foyer			V=.04
jusqu'à 3'000 CHF	37	84	± 10.4
3'000-5'000 CHF	35	279	± 5.6
5'000-7'000 CHF	37	363	± 5
7'000-9'000 CHF	36	333	± 5.2
9'000-11'000 CHF	37	299	± 5.5
plus de 11'000 CHF	40	590	± 4

4.3 Les motifs

Les principaux motifs d'un Oui ou d'un Non ont été sondés au moyen d'une question ouverte. Les **MOTIFS DU OUI** (tableau 15) sont classables en trois catégories principales: «Motifs éthiques» (resp. 61 % de toutes les premières indications et 93 % de toutes les indications), «consommation» (resp. 9 % et 32 %) et le changement climatique/l'écologie (resp. 7 % et 25 %).

Les personnes ont indiqué concrètement, et de loin le plus fréquemment, dans la catégorie générique **«MOTIFS ÉTHIQUES»**, le bien-être animal comme motif du Oui est importante (41 % de toutes les premières indications, 53 % de toutes les indications). De même dans cette catégorie le fait qu'elles souhaitent de meilleures conditions pour les animaux (resp. 8 % et 13 %) et qu'elles sont contre l'élevage intensif (resp. 4 % et 11 %).

La deuxième catégorie se réfère surtout à la **CONSOMMATION**. Deux arguments ont été concrètement cités: on veut faire progresser les changements dans les comportements de consommation et promouvoir la vigilance dans la consommation de produits d'origine animale.

Comme troisième argument suivent respectivement le changement climatique et la réflexion écologique (resp. 7 % et 25 %). Concrètement, on souhaiterait promouvoir la conscience écologique (resp. 2 % et 10 %) et l'on réfléchit à l'aspect du changement climatique combiné à la consommation de viande (resp. 3 % et 8 %).

Tableau 15: Motifs de décision Pour (en % des votants-es en faveur du Oui)

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
	en %	n	en %	n
Motifs éthiques	61	458	93	668
Bien-être animal, protection animale, souffrance animale	41	302	53	376
Meilleures conditions pour les animaux (p. ex. plus de sorties)	8	55	13	96
Contre l'élevage intensif/Problème de l'élevage intensif	4	28	11	80
Consommation	9	63	32	230
Faire progresser les changements de comportement de consommation	3	17	12	90
Plus de vigilance dans la consommation de produits d'origine animale	4	24	11	75
Changement climatique/Écologie	7	51	25	164
Écologie (conscience écologique)	2	26	10	69
Changement climatique, crise climatique, climat	3	15	8	54
Considérations générales (p. ex. bon projet, sympathique)	3	31	6	57
Autre	5	39	14	109
Réponses visiblement fausses / confusions	1	12	2	17
Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté)	0	4	1	8
ne sais pas / aucun motif indiqué	14	144	53	487

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver à dépasser 100 %. Les enquêtés ont fréquemment noté plus d'un motif, et indépendamment de ce fait, ces personnes ont aussi toujours été interrogées sur d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les enquêtés-es. Le total général est donc supérieur à 100 %.

Les **MOTIFS DU NON** à l'initiative contre l'élevage intensif peuvent être répartis en deux catégories: «La réglementation actuelle suffit» (resp. 45 % de toutes les premières indications, 59 % de toutes les indications) et «l'augmentation des prix» (resp. 17 % et 34 %).

Concernant les arguments entourant le thème «**LA RÉGLEMENTATION SUFFIT**», ceux les plus souvent cités concrètement sont que la protection animale actuel est suffisante (resp. 21 % et 27 %), qu'il y a déjà suffisamment de règles et prescription (resp. 13 % et 15 %) et que le projet est impossible à mettre en œuvre (resp. 8 % et 12 %).

La deuxième catégorie d'arguments fréquemment cités se réfère à l'augmentation des prix. Il a été indiqué concrètement que cela promouvrait le tourisme d'achat (resp. 8 % et 16 %), que les prix augmenteraient pour les consommateurs (resp. 5 % et 9 %) et que les coûts feraient de même pour les agriculteurs (resp. 3 % et 5 %).

Tableau 16: Motifs de décision Contre (en % des votants-es en faveur du Non)

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
	en %	N	en %	n
La réglementation actuelle suffit	45	613	59	800
La protection animale actuelle suffit	21	345	27	345
Il y a déjà suffisamment de règles et prescriptions	13	204	15	204
Projet impossible à mettre en œuvre	8	183	12	183
Augmentation des prix	17	222	34	444
Tourisme d'achat / Les importations de l'étranger vont augmenter	8	199	16	199
Augmentation des prix à la consommation/Prix des produits alimentaires plus élevés	5	129	9	129
Prix (de production) plus élevés / Coûts plus élevés pour les agriculteurs	3	70	5	70
Considérations générales (par ex. mauvais projet, antipathique)	8	102	12	154
Autre	0	5	1	9
Réponses visiblement fausses / confusions	1	17	1	20
Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté)	2	26	3	43
ne sais pas / aucun motif indiqué	22	368	67	1027
Considérations générales (par ex. mauvais projet, antipathique)	8	102	12	154

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver à dépasser 100 %. Les enquêtés ont parfois noté plus d'un motif et indépendamment de cela ils ont aussi toujours été interrogés sur d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les enquêtés. Le total général est donc supérieur à 100 %.

4.4 La résonance des arguments des votations

Différents arguments Pour et Contre ont aussi été présentés aux enquêtés-es pour recueillir leur jugement (tableau 17). Non seulement l'acceptation ou le refus ont été pertinents dans l'ensemble pour l'analyse de ces arguments, mais le fait de savoir quels arguments divisent les votants du Oui et du Non ont également été pris en compte. De grandes différences d'évaluation des arguments entre les deux camps sont des signes que ces arguments ont été particulièrement pertinents pour la décision.

Les décisions de vote ont été prises sur des contenus solidement fondés²: 82 % des votants-es en moyenne ont approuvé le contenu des arguments Pour ou Contre, et ont aussi voté conformément à leur propre attitude argumentative.

DANS L'ENSEMBLE les arguments Pour se concentrent sur les fermes d'élevage assimilables à des usines, sur les doutes en matière de santé des êtres humains et des animaux, ainsi que sur la législation de protection animale jusqu'à présent en vigueur. Les arguments Contre en revanche mettent en garde contre les suppléments de coûts, sur les offres déjà existantes et également sur la législation de protection animale.

Il s'avère **EN DÉTAIL** que deux des **ARGUMENTS POUR** sont parvenus à convaincre une majorité. 64 % de l'électorat (91 % des votants-es en faveur du Oui et 48 % des votants-es en faveur du Non) considèrent que les fermes d'élevage assimilables à des usines sont indignes de la Suisse. 64 % aussi de l'électorat trouve que l'élevage intensif préjudiciable à la santé des êtres humains et des animaux (à nouveau 91 % des votants-es en faveur du Oui et 48 des votants-es en faveur du Non). Sauf qu'aucune majorité (44 %) ne trouve insuffisante la législation de protection animale jusqu'à présent en vigueur. C'est l'argument Pour qui polarise le plus.

Les trois **ARGUMENTS CONTRE** reçoivent une approbation majoritaire: 71 % trouvent qu'un Oui provoquera une augmentation des prix que les consommateurs et consommatrices devront au final payer (64 % des votants-es en faveur du), 61 % trouvent aussi que l'offre exigée existe déjà en quantité suffisante avec les différents labels, et 59 % trouvent que la législation suisse de protection animale n'a pas besoin d'être durcie. Le dernier argument est à nouveau celui qui polarise le plus (87 % des votants-es en faveur du Non sont d'accord, 81 % des votants-es en faveur du Oui en revanche ne le sont pas).

² [Lien vers l'article SPSR de Milic \(2015\)](#)

Tableau 17: Total des arguments Pour et Contre, et parts de votants-es en faveur du Oui et du Non (en %)

Arguments pour		d'accord	pas d'accord	ne sais pas / pas de réponse
Des fermes d'élevage qui ressemblent à des usines (p. ex. jusqu'à 27'000 poules ou 1'500 cochons dans un poulailler ou une porcherie) sont indignes de l'agriculture suisse.	Total	64	27	9
	Votants-es en faveur du Oui	91	4	5
	Votants-es en faveur du Non	48	40	11
L'élevage de masse menace la santé de l'être humain comme de l'animal. Il promeut les risques de pandémie et les antibiotés chez l'animal, et contribue indirectement à des risques sanitaires en promouvant la surconsommation d'une viande bon marché.	Total	64	29	7
	Votants-es en faveur du Oui	91	5	4
	Votants-es en faveur du Non	48	44	8
La législation de protection animale jusqu'à présent en vigueur ne suffit pas pour empêcher des césures dans le bien-être et la dignité des animaux.	Total	44	49	8
	Votants-es en faveur du Oui	84	11	5
	Votants-es en faveur du Non	20	71	8
Arguments contre				
Le standard exigé s'accompagne de suppléments de coûts à la production, ce qui alimente le renchérissement des produits alimentaires et pèse en définitive sur le budget des consommatrices et consommateurs.	Total	71	22	7
	Votants-es en faveur du Oui	64	30	5
	Votants-es en faveur du Non	76	15	8
L'offre exigée existe déjà en quantité suffisante grâce à différents labels.	Total	61	31	8
	Votants-es en faveur du Oui	24	69	7
	Votants-es en faveur du Non	83	9	8
Aujourd'hui, la Suisse possède déjà l'une des législations de protection animale mondialement les plus strictes. Un durcissement n'est pas nécessaire.	Total	59	35	6
	Votants-es en faveur du Oui	14	81	5
	Votants-es en faveur du Non	87	8	5

Résultats pondérés. Les lignes mentionnent des pourcentages. En raison d'arrondis, les totaux sur chaque ligne n'atteignent pas partout 100 % Exemple de lecture pour le premier argument: 64 % de l'ensemble des votants-es (ainsi que respectivement 91 % et 48 % de l'ensemble des votants-es en faveur du Oui et du Non) se sont rangés-es à l'argument Pour selon lequel des fermes d'élevage similaires à des usines sont indignes de l'agriculture suisse. 27 % de l'ensemble des votants ont indiqué ne pas être d'accord et 9 % «ne sais pas / pas de réponse». N pour l'ensemble des arguments: Total 2'327 Votants-es en faveur du Oui 802, Votants-es en faveur du Non 1'441.

5 Augmentation de la TVA

5.1 La situation de départ, projet et recommandations

Après 25 années sans réforme complète, il s'agit de stabiliser les finances de l'AVS et d'assurer les retraites. Le 25 septembre 2022, la population suisse a voté au sujet de deux projets du paquet de réformes. Les deux projets étaient liés l'un à l'autre, de sorte que le refus de l'un des deux projets aurait entraîné l'échec de toute la réforme.

Le premier projet relatif à la réforme de l'AVS porte sur le financement additionnel de l'AVS moyennant une augmentation de la TVA. Cette modification de la Constitution fera passer le taux normal de la TVA de 7.7 % aujourd'hui à 8,1 % et le taux de TVA réduit de 2,5 à 2,6 %. La Confédération estime que cela apportera à l'AVS un supplément de revenus de 12,4 milliards de francs jusqu'en 2032.

Le Conseil fédéral et le Parlement s'expriment en faveur d'une modification de la Constitution vu que l'augmentation est faible et qu'elle est assumée par l'ensemble de la population, donc aussi par les retraités-es. Le financement supplémentaire va empêcher l'érosion des retraites. Parmi les partis seuls le PS et les Verts s'expriment en défaveur du projet. Tous les autres partis d'importance ont donné le Oui comme mot d'ordre.

Les adversaires du projet argumentent avec la baisse de pouvoir d'achat qu'engendre la hausse des prix et des primes des caisses d'assurance-maladie. Avec l'érosion des retraites allant de pair avec l'accroissement de l'âge de la retraite des femmes, ces coûts en hausse sont injustes. De même, l'AVS continue de reposer aujourd'hui sur des bases solides et elle ne génère pas de déficit.

Devant les urnes, l'augmentation de la TVA a été approuvée par 55.1 % de l'électorat. Seuls cinq cantons de Suisse occidentale (Genève, Vaud, Fribourg, Neuchâtel et Jura) ont refusé le projet.

5.2 La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux

DANS L'ENSEMBLE, les personnes qui se positionnent «à gauche» sur le plan de l'idéologie politique se sont prononcées contre l'augmentation de la TVA; celles qui se situent au «Centre» et «à droite» en revanche ont été une majorité à voter Oui. À ce titre, la confiance envers le Conseil fédéral et le Parlement a joué un rôle: Qui tend à faire confiance au Conseil fédéral ou au Parlement a en majorité voté Oui.

Il s'avère **EN DÉTAIL** que les personnes se classant complètement à gauche ou en termes d'**IDÉOLOGIE** politique ont majoritairement voté Non (23 % de Oui). Les personnes qui se classe «à gauche» ont été une majorité sur le fil à voter Non (49 % de Oui). En revanche, les personnes du Centre (59 %), de droite (73 %) et complètement à droite (74 %) ont clairement voté Non. L'approbation est allée en nette diminution du pôle de droite en direction de la gauche.

Les **PRÉFÉRENCES POUR DES PARTIS** brossent le même tableau: Tandis que les sympathisants-es du PS ont été 34 % à voter Oui, 35 % des Verts ont fait de même. Les Indépendants ont eux aussi été une majorité à voter Non. De l'autre côté, les sympathisants-es de l'UDC (62 %), du PVL (74 %), du Centre (78 %) et du PLR (80 %) ont majoritairement et clairement voté Oui. La part de Oui est aussi en légère corrélation avec la **CONFIANCE** envers différents acteurs et institutions: Les personnes faisant moyennement à (très) peu confiance au Conseil fédéral ou au Parlement ont voté Non (resp. 30-41 % et 41-49 % de Oui). Inversement, les personnes éprouvant une confiance (très) élevée envers les syndicats ont plutôt voté Non (part de Oui 36-49 %).

En outre ont en majorité voté Oui les personnes qui respectivement défendent **DES VALEURS PERSONNELLES** selon lesquelles la responsabilité propre est plus importante que la solidarité (63 % de Oui), et celles dont les valeurs personnelles sont mitigées à cet égard (60 % de Oui). Toutefois, les personnes pour qui la solidarité est plus importante que la responsabilité propre ont été une majorité à voter Non (41 % de Oui). Relativement aux valeurs personnelles, à savoir si la Suisse doit activement promouvoir l'égalité des droits entre l'homme et la femme, les trois sous-groupes ont majoritairement approuvé l'augmentation de la TVA. Ceci signifie que les personnes qui veulent activement promouvoir l'égalité des droits ont voté Oui à 51 %; celles qui ne le veulent pas ont voté Oui à 62 % et celles dont les valeurs personnelles sont mitigées sur ce sujet ont voté Oui à 70 %.

Tableau 18: Comportement de vote selon des paramètres politiques (en pourcentage des votants effectifs)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Total	55.1	2205	
Autoclassement gauche-droite (0-10)			V=.35***
complètement à gauche (0-2)	23	260	± 5.1
à gauche (3-4)	49	443	± 4.7
au centre (5)	59	577	± 4
à droite (6-7)	73	488	± 4
complètement à droite (8-10)	74	265	± 5.3

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Sympathie pour un parti			V=0.38***
UDC	62	350	± 5.1
PLR	80	359	± 4.2
Le Centre	78	277	± 4.9
PVL	74	179	± 6.5
PS	34	374	± 4.8
Verts	35	161	± 7.4
autre parti	36	108	± 9.1
aucune	42	191	± 7
Confiance envers le Conseil fédéral			V=.28***
très réduite à réduite (0-4)	30	277	± 5.4
moyenne (5)	41	445	± 4.6
élevée (6-7)	60	619	± 3.9
très élevée (8-10)	68	792	± 3.2
Confiance envers le Parlement fédéral à Berne			V=0.2***
très réduite à réduite (0-4)	41	405	± 4.8
moyenne (5)	49	549	± 4.2
élevée (6-7)	61	657	± 3.7
très élevée (8-10)	68	504	± 4.1
Confiance envers les syndicats			V=.22***
très réduite à réduite (0-4)	67	808	± 3.2
moyenne (5)	55	500	± 4.4
élevée (6-7)	49	498	± 4.4
très élevée (8-10)	36	276	± 5.7
Valeurs personnelles: «Une Suisse qui promeut activement l'égalité des droits entre l'homme et la femme, ou une Suisse qui ne promeut pas activement l'égalité des droits»			V=.14***
Promouvoir activement l'égalité de droit des sexes	51	1613	± 2.4
Valeurs personnelles mitigées	70	349	± 4.8
Ne pas promouvoir activement l'égalité de droit des sexes	62	176	± 7.2

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Valeurs personnelles: «Une Suisse où la solidarité est plus importante que la responsabilité individuelle, ou une Suisse où la responsabilité individuelle est plus importante que la solidarité?»			V=.19***
La solidarité est plus importante	41	620	± 3.9
Valeurs personnelles mitigées	60	880	± 3.2
Responsabilité individuelle plus importante	63	565	± 4

DANS L'ENSEMBLE, différents sous-groupes ont, selon des paramètres sociodémographiques, voté en majorité Oui (tableau 19). Les femmes constituent une exception fondamentale vu qu'en majorité elles ont voté Non, comme les personnes âgées de 18 à 59 ans.

EN DÉTAIL, les personnes de **MOINS DE 60 ans** et les **FEMMES** ont en majorité voté Non (45 % de Oui). Chez les femmes de 18 à 39 ans, la part de Oui s'est chiffrée à 33 % et chez les femmes plus âgées (40-65 ans), cette part s'est chiffrée à 38 %. Seules les femmes de plus de 65 ans ont en majorité voté Oui (63 %). Du point de vue du niveau d'éducation et du revenu du foyer, il n'y a pas eu de différences significatives. (Presque) Tous les autres sous-groupes ont en majorité voté Oui.

Tableau 19: Comportement de vote selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des votants effectifs)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur type
Total	55.1	2205	
Age			V=.21***
18-29 ans	47	226	± 6.5
30-39 ans	48	246	± 6.3
40-49 ans	48	318	± 5.5
50-59 ans	46	496	± 4.4
60-69 ans	56	450	± 4.6
70 ans et plus	73	469	± 4
Sexe			V=.21***
Femmes	45	1089	± 3
Hommes	66	1116	± 2.8

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur type
Sexe et âge			V=0.3***
Femmes / 18-39 ans	33	256	± 5.8
Hommes / 18-39 ans	64	216	± 6.4
Femmes / 40-65 ans	38	513	± 4.2
Hommes / 40-65 ans	60	541	± 4.1
Femmes / plus de 65 ans	63	320	± 5.3
Hommes / plus de 65 ans	75	359	± 4.5
Niveau d'éducation			V=.06
sans formation postobligatoire	57	202	± 6.8
Formation professionnelle de base/Formation professionnelle	52	693	± 3.7
Maturité/Formation professionnelle supérieure	53	620	± 3.9
École technique/Université/EPF/Doctorat	60	614	± 3.9
Revenu du foyer			V=.08
jusqu'à 3'000 CHF	48	76	± 11.3
3'000-5'000 CHF	53	273	± 5.9
5'000-7'000 CHF	51	354	± 5.2
7'000-9'000 CHF	56	330	± 5.4
9'000-11'000 CHF	55	292	± 5.7
plus de 11'000 CHF	60	590	± 4

5.3 Les motifs

Les principaux motifs d'un Oui ou d'un Non ont été sondés au moyen d'une question ouverte. Les **MOTIFS DU OUI** (tableau 20) se classent en trois catégories principales. Les arguments en faveur d'un Oui les plus fréquemment cités figurent sous ce titre: l'augmentation est respectivement urgente et nécessaire (resp. 50 % des premières indications et 64 % de toutes les indications). Les deux autres axes thématiques concernent l'aspect d'une solution équitable (resp. 11 % et 22 %) et de la solidarité avec les plus jeunes (resp. 4 % et 7 %).

Dans l'argument principal «**URGENCE ET NÉCESSITÉ**» l'important est avant tout qu'ainsi la préservation de l'AVS est rendue possible (resp. 27 % et 32 %), que l'on va de la sorte disposer des moyens financiers requis (resp. 13 % et 18 %) et que la révision est nécessaire (resp. 5 % et 8 %).

Concernant l'aspect «**UNE SOLUTION ÉQUITABLE**», les votants-es en faveur du Oui ont indiqué le plus fréquemment que l'augmentation de la TVA est équitable parce qu'elle concerne et est juste envers tout le monde (resp. 6 % et 12 %). En outre, il s'agit d'une bonne source

de financement (resp. 4 % et 8 %) et le taux de TVA est de toute façon comparativement bas (resp. 1 % et 2 %).

Un autre argument de nature secondaire est la **SOLIDARITÉ** manifestée envers ce thème. Ici, les votants-es en faveur du Oui indiquent p. ex. que le Oui vaut comme signe de solidarité vis-à-vis des jeunes (resp. 3 % et 5 %), et que le Oui a également pour motif le fait qu'une mutation sociodémographique est en cours car les gens vivent plus longtemps (resp. 2 % et 2 %).

Tableau 20: Motifs de décision Pour (en % des votants-es en faveur du Oui)

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
	en %	N	en %	n
Urgence/Nécessité	50	591	64	751
Préservation/Stabilisation de l'AVS/des retraites	27	299	32	354
L'AVS a besoin de moyens (financiers)	13	173	18	230
Révision/Assainissement nécessaire/Nécessité	5	67	8	94
Une solution équitable	11	149	22	285
La TVA est équitable et elle affecte tout le monde à l'identique	6	84	12	146
Les TVA est un bon instrument (comme moyen de financement)	4	51	8	102
La TVA est de toute façon/comparativement faible	1	13	2	26
Motifs sociétaux	4	63	7	99
Solidarité avec la jeune génération	3	44	5	67
Mutation (socio)démographique	2	19	2	31
Considérations générales (p. ex. bon projet, sympathique)	6	83	11	138
Autre	0	1	0	3
Réponses visiblement fausses / confusions	1	22	2	31
Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté)	2	23	4	37
ne sais pas / aucun motif indiqué	25	386	76	1061

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver légèrement au-dessus ou en dessous de 100 %. Les enquêtés-es ont parfois noté plus d'un motif, et indépendamment de cela ces personnes ont aussi toujours été interrogées au sujet d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les enquêtés-es. Le total général est donc supérieur à 100 %.

Parmi les **MOTIFS DU NON**, trois arguments ont figuré au premier plan (tableau 21): Les votants-es en faveur du Non renvoient au fait que l'augmentation de la TVA est un mauvais moyen de financement (resp. 28 % de toutes les premières indications et 46 % de toutes les indications), que c'est un signe contraire à la réforme AVS21 dans son ensemble (resp. 17 % et 24 %), et que la situation économique actuelle n'autorise pas cette augmentation (resp. 16 % et 22 %).

Le plus fréquemment, le **MOYEN DE FINANCEMENT QUE CONSTITUE L'AUGMENTATION DE LA TVA A ÉTÉ CRITIQUÉ**: Cette augmentation affecte les personnes à faibles revenus (resp. 10 % et 16 %), il existe de meilleures sources de financement (resp. 8 % et 14 %) et cette augmentation est en conséquence inéquitable, injuste et asociale (resp. 4 % et 7 %).

Le deuxième groupe de motifs du Non est une **CRITIQUE FONDAMENTALE À L'ENCONTRE DE LA RÉFORME AVS21**. Elle a été refusée parce qu'elle était associée à l'autre projet (resp. 7 % et 9 %), parce qu'il faut d'abord qu'il y ait une égalité des salaires avant de pouvoir accroître la TVA (resp. 2 % et 4 %), et parce que l'on s'oppose à une augmentation générale des salaires (resp. 2 % et 2 %). Le troisième groupe de motifs du Non concerne la **SITUATION ÉCONOMIQUE ACTUELLE**. Le renchérissement et l'inflation ont été indiqués (resp. 6 % et 9 %); tout fondamentalement est déjà suffisamment cher (resp. 5 % et 6 %) et le financement de l'AVS est moins urgent comparé à la situation économique actuelle.

Tableau 21: Motifs de décision Contre (en % des votants-es en faveur du Non)

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
	en %	N	en %	n
La TVA est un mauvais moyen de financement	28	239	46	407
L'augmentation de la TVA affecte les personnes aux plus faibles revenus.	10	75	16	125
Il existe de meilleures sources de financement.	8	69	14	129
L'augmentation de la TVA est inéquitable, injuste, asociale.	4	42	7	66
Signes contre la réforme AVS-21 dans son ensemble	17	136	24	198
Refusée car couplée avec la loi AVS21	7	47	9	64
Égalité des salaires (d'abord l'égalité des salaires, ensuite le même âge de la retraite pour l'homme et la femme.	2	18	4	37
Contre une augmentation générale des retraites	2	23	2	26
Situation économique	16	152	22	204
Inflation, renchérissement	6	63	9	92
Tout est déjà suffisamment cher.	5	49	6	59
Le financement de l'AVS n'est pas urgent	4	38	6	49
Considérations générales (par ex. mauvais projet, antipathique)	2	19	4	24
Autre	0	1	0	1
Réponses visiblement fausses / confusions	0	5	1	8
Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté)	0	10	3	15
ne sais pas / aucun motif indiqué	35	325	79	712

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver légèrement au-dessus ou en dessous de 100 %. Les enquêtés-es ont parfois noté plus d'un motif, et indépendamment de cela ces personnes ont aussi toujours été interrogées au sujet d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les enquêtés-es. Le total général est donc supérieur à 100 %.

5.4 La résonance des arguments des votations

Le tableau 22 montre le degré d'approbation et de refus des personnes interrogées au sujet des arguments, sachant qu'une distinction est faite aussi entre les votants-es en faveur du Oui et ceux du Non. Plus ces différences étaient importantes et plus elles ont été pertinentes lors de la votation sur l'augmentation de la TVA.

Il est important de remarquer que ce projet était couplé à celui de la réforme de l'AVS (voir le chapitre suivant). Certains arguments officient donc de motif d'un Oui ou d'un Non pour les deux projets. Ce chevauchement est discuté au chapitre 7.

Dans l'ensemble, la décision de vote reposait sur des motifs très solides: 85 % des votants ont plutôt approuvé le contenu des arguments Pour ou Contre respectifs, et ont aussi voté en conséquence.

DANS L'ENSEMBLE, les arguments Pour ont nettement mieux convaincu que les arguments Contre. Deux arguments Pour sur trois ont trouvé une approbation majoritaire parmi les votants-es. Aucun des arguments Contre en revanche n'est parvenu à une approbation majoritaire.

Les **ARGUMENTS POUR** recueillent une approbation majoritaire au sein de l'ensemble de l'électorat: 61 % reconnaissent que la réforme de l'AVS va accroître la solidarité intergénérationnelle vu que les pensionnés doivent eux aussi s'acquitter de la TVA. De même, 54 % trouvent que la réforme de l'AVS assure cette dernière sans qu'il faille rogner les pensions. Mais l'argument qui polarise le plus est celui selon lequel la réforme de l'AVS est équitable vu que les générations de transition vont profiter des suppléments ajoutés à une retraite pour le reste de la vie: 74 % des votants-es en faveur du Oui sont d'accord avec cela, mais 64 % des votants-es en faveur du Non sont contre.

Des trois **ARGUMENTS CONTRE**, aucun n'a atteint la majorité. Et tous trois polarisent plus fortement que les arguments Pour. C'est le premier argument Contre qui polarise le plus car il reçoit 47 % d'approbation: 78 % des votants-es en faveur du Non trouvent que la réforme de l'AVS est injuste car elle s'effectue aux frais des femmes (73 % des votants-es en faveur du Oui ne sont pas d'accord avec cet argument). Pour ces personnes, ce n'est pas le bon moment (renchérissement, inflation) pour hausser la TVA, trouvent 74 % des votants-es en faveur du Non et 42 % de tous les votants. Et 69 % des votants-es en faveur du Non trouvent que la réforme est injuste parce que tout le monde doit payer plus et que les prestations sont rognées. 74 % des votants-es cependant n'ont pas accepté cet argument.

Tableau 22: Total des arguments Pour et Contre, et parts de votants-es en faveur du Oui et du Non (en %)

Arguments pour		d'accord	pas d'accord	ne sais pas / pas de réponse
La réforme de l'AVS va accroître la solidarité intergénérationnelle vu qu'avec l'augmentation de la TVA les pensionnés vont eux aussi continuer à apporter leur contribution à la prévoyance vieillesse.	Total	61	29	10
	Votants-es en faveur du Oui	88	6	6
	Votants-es en faveur du Non	31	57	12
La réforme de l'AVS sécurise cette dernière sans qu'il faille diminuer les retraites.	Total	54	34	12
	Votants-es en faveur du Oui	82	10	7
	Votants-es en faveur du Non	21	64	15
La réforme de l'AVS est équitable parce que les tranches d'âge concernées de la génération de transition vont profiter des suppléments affectés à la retraite qu'ils percevront le restant de leur vie.	Total	48	36	16
	Votants-es en faveur du Oui	74	14	12
	Votants-es en faveur du Non	17	64	19
Arguments contre				
La réforme de l'AHV est injuste parce qu'elle a lieu aux frais des femmes.	Total	47	45	8
	Votants-es en faveur du Oui	21	73	6
	Votants-es en faveur du Non	78	13	9
L'inflation règne en ce moment. Ce n'est pas le bon moment pour accroître la TVA.	Total	42	46	12
	Votants-es en faveur du Oui	17	72	11
	Votants-es en faveur du Non	74	15	12
La réforme est injuste. Via la TVA, tout le monde paie et simultanément les prestations sont raccourcies.	Total	39	47	14
	Votants-es en faveur du Oui	15	74	11
	Votants-es en faveur du Non	69	16	16

Résultats pondérés. Les lignes mentionnent des pourcentages. En raison d'arrondis, les totaux sur chaque ligne n'atteignent pas partout 100 % Exemple de lecture pour le premier argument: 61 % de l'ensemble des votants-es (ainsi que 88 % de l'ensemble des votants-es en faveur du Oui et 31 % du total des votants-es en faveur du Non) se sont rangés à l'argument Pour selon lequel la réforme de l'AVS va accroître la solidarité intergénérationnelle vu qu'avec l'augmentation de la TVA les pensionnés vont eux aussi continuer à apporter leur contribution à la prévoyance vieillesse. 29 % de l'ensemble des votants-es ont indiqué ne pas être d'accord et 10 % ont répondu «ne sais pas / pas de réponse». N pour l'ensemble des arguments: Total 2'327 Votant-e-s en faveur du Oui 1'318, Votants-es en faveur du Non 887.

6 Réforme de l'AVS

6.1 La situation de départ, projet et recommandations

La deuxième réforme comprend la modification de la loi fédérale sur l'Assurance Vieillesse et Survivants (AVS 21) Cette deuxième vise à introduire pour les deux sexes un âge uniforme de la retraite à 65 ans. L'augmentation de l'âge de la retraite des femmes doit être introduit progressivement et s'accompagner de mesures compensatoires pour amortir les effets. En outre, un départ en retraite flexible et progressif doit devenir possible avec l'AVS 21, et des incitatifs doivent être créés pour les plus de 65 ans afin qu'ils restent encore dans le monde du travail. Grâce à ces mesures, la Confédération calcule d'économiser 4.9 milliards de francs jusqu'en 2032.

Combinées avec les recettes supplémentaires apportées par l'augmentation de la TVA, les économies de l'AVS 21 constituent, selon le Conseil fédéral et le Parlement un compromis raisonnable permettant d'assurer les retraites pour ces dix prochaines années approximativement. L'alignement de l'âge de la retraite des femmes est justifié et il n'y a pas de raison que les femmes travaillent moins longtemps que les hommes.

Avec 151'782 signatures, l'alliance «AHV 21» a choisi la voie référendaire contre cette réforme. Le comité du référendum a vu dans la loi fédérale une dégradation unilatérale des prestations aux frais des femmes vu que les femmes perçoivent en moyenne des salaires et des pensions moins élevées que les hommes. En outre, l'AVS 21 ouvre le débat sur la suite du recul de l'âge du départ en retraite. Une flexibilisation de l'âge de la retraite n'est possible que pour les gens qui gagnent bien leur vie, et les moins jeunes à la recherche d'un emploi sur le marché du travail sont indésirables.

Outre les syndicats et les collectifs féminins, seuls le PS et les Verts ont soutenu le référendum. Tous les autres grands partis se sont prononcés pour un Oui à l'AVS 21.

Le référendum a été adopté de justesse, avec 50,6 % des voix Oui. De la sorte et avec l'adoption de l'augmentation de la TVA, une réforme de l'AVS se réalise pour la première fois depuis 1997.

6.2 La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux

DANS L'ENSEMBLE et comme pour l'augmentation de la TVA, la plupart des personnes «de gauche» et celles nourrissant des sympathies de parti correspondantes ont en majorité voté Non, celles du centre droit et ayant des sympathies de parti correspondantes ont en majorité voté Oui. La part de Oui a également augmenté comme la confiance envers le Parlement et le Conseil fédéral. Les personnes estimant, selon leurs valeurs personnelles, que l'équité entre les sexes doit être promue, et que la solidarité est plus importante que la responsabilité propre, ont en majorité voté Non.

Dans le **DÉTAIL**, il s'avère que les personnes complètement à gauche (13 % d'approbation) et de gauche (36 %) ont nettement rejeté le projet. Au centre de l'échiquier politico-idéologique, une majorité a de justesse voté Oui (55 % de Oui). A droite et complètement à droite, on a nettement voté Oui (74-77 %). Ces parts se présentent de façon correspondante lorsque décomposées par sympathies pour un parti: Tandis que les Verts et les sympathisants-es du PS ont clairement voté Non (22 % chacun) et que les Indépendants ont eux aussi voté en majorité Non (33-36 %), les pourcentages se sont chiffrés à 63 % pour le PVL, 64 % pour l'UDC, 76 % pour le Centre et 82 % pour le PLR.

Si l'on décompose par **VALEURS PERSONNELLES**, des différences plus nettes que pour l'augmentation de la TVA se dessinent: Les personnes qui veulent activement encourager l'égalité des droits des sexes ont été une majorité à voter Non (45 % de Oui). Les autres, dont les valeurs personnelles sont mitigées (71 %) et qui ne veulent pas promouvoir activement l'égalité des droits (64 %), ont en majorité voté Oui.

Ici aussi s'affichent les **VALEURS PERSONNELLES** qui montrent une nette différence quant à la solidarité: Les personnes pour qui la solidarité est plus importante que la responsabilité propre ont très probablement voté Non, celles pour qui la responsabilité propre est plus importante ou celles dont les valeurs personnelles sont mitigées à cet égard, ont voté Oui (resp. 55 % et 64 %).

Tableau 23: Comportement de vote selon des paramètres politiques (en pourcentage des votants effectifs)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Total	50.5	2184	
Autoclassement gauche-droite (0-10)			V=.44***
complètement à gauche (0-2)	13	259	± 4.2
à gauche (3-4)	36	451	± 4.4
au centre (5)	55	566	± 4.1
à droite (6-7)	74	487	± 3.9
complètement à droite (8-10)	77	257	± 5.2

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Sympathie pour un parti			V=.45***
UDC	64	331	± 5.2
PLR	82	363	± 3.9
Le Centre	76	277	± 5
PVL	63	180	± 7.1
PS	22	375	± 4.2
Verts	22	160	± 6.4
autre parti	33	109	± 8.8
aucune	36	187	± 6.9
Confiance envers le Conseil fédéral			V=.27***
très réduite à réduite (0-4)	28	273	± 5.3
moyenne (5)	36	441	± 4.5
élevée (6-7)	56	621	± 3.9
très élevée (8-10)	63	782	± 3.4
Confiance envers le Parlement fédéral à Berne			V=.19***
très réduite à réduite (0-4)	38	402	± 4.8
moyenne (5)	44	541	± 4.2
élevée (6-7)	56	658	± 3.8
très élevée (8-10)	64	495	± 4.2
Confiance envers les syndicats			V=.27***
très réduite à réduite (0-4)	66	800	± 3.3
moyenne (5)	50	493	± 4.4
élevée (6-7)	42	498	± 4.3
très élevée (8-10)	27	274	± 5.3
Valeurs personnelles: «Une Suisse qui promeut activement l'égalité des droits entre l'homme et la femme, ou une Suisse qui ne promeut pas activement l'égalité des droits»			V=.21***
Promouvoir activement l'égalité de droit des sexes	45	1604	± 2.4
Valeurs personnelles mitigées	71	340	± 4.8
Ne pas promouvoir activement l'égalité de droit des sexes	64	173	± 7.2

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Valeurs personnelles: «Une Suisse où la solidarité est plus importante que la responsabilité individuelle, ou une Suisse où la responsabilité individuelle est plus importante que la solidarité?»			V=.24***
La solidarité est plus importante	33	624	± 3.7
Valeurs personnelles mitigées	55	869	± 3.3
Responsabilité individuelle plus importante	64	552	± 4

DANS L'ENSEMBLE et comme pour l'augmentation de la TVA, ce sont surtout les hommes et les personnes âgées (70 ans et plus) qui ont en majorité voté Oui. Le niveau d'éducation et le revenu du foyer n'ont aucune force explicative.

Il s'avère **EN DÉTAIL** que les **FEMMES** ont clairement voté Non (38 % de Oui) et les hommes clairement Oui (64 % de Oui). Une décomposition par **ÂGES** des hommes et des femmes montre que ce sont les jeunes femmes qui ont le plus fréquemment voté Non (25 % de Oui); les femmes de plus de 65 ans en revanche ont en majorité voté Oui (58 % de Oui). Dans tous les groupes d'âges, les hommes ont en majorité voté Oui. Le revenu du foyer et le niveau d'éducation n'ont fait ressortir aucune différence significative entre des sous-groupes.

Tableau 24: Comportement de vote selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des votants effectifs)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Total	50.5	2184	
Age			V=.23***
18-29 ans	45	224	± 6.5
30-39 ans	41	243	± 6.2
40-49 ans	47	324	± 5.4
50-59 ans	39	489	± 4.3
60-69 ans	49	445	± 4.6
70 ans et plus	70	459	± 4.2
Sexe			V=.26***
Femmes	38	1081	± 2.9
Hommes	64	1103	± 2.8

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Sexe et âge			V=.35***
Femmes / 18-39 ans	25	253	± 5.3
Hommes / 18-39 ans	63	214	± 6.5
Femmes / 40-65 ans	29	514	± 3.9
Hommes / 40-65 ans	58	535	± 4.2
Femmes / plus de 65 ans	58	314	± 5.5
Hommes / plus de 65 ans	72	354	± 4.7
Niveau d'éducation			V=.02
sans formation postobligatoire	51	193	± 7.1
Formation professionnelle de base/Formation professionnelle	50	684	± 3.7
Maturité/Formation professionnelle supérieure	51	611	± 4
École technique/Université/EPF/Doctorat	52	625	± 3.9
Revenu du foyer			V=.07
jusqu'à 3'000 CHF	44	78	± 11.1
3'000-5'000 CHF	48	266	± 6
5'000-7'000 CHF	49	351	± 5.2
7'000-9'000 CHF	53	329	± 5.4
9'000-11'000 CHF	47	290	± 5.8
plus de 11'000 CHF	56	589	± 4

6.3 Les motifs

Les principaux motifs d'un Oui ou d'un Non ont été sondés au moyen d'une question ouverte. Les **MOTIFS DU OUI** (tableau 25) sont classables en trois catégories principales: Le projet AVS est une bonne solution (resp. 30 % de premières indications et 41 % de toutes les indications), l'égalité de traitement des sexes (resp. 30 % et 45 %) et des motifs personnels et sociétaux (resp. 8 % et 11 %).

Pour les trois catégories principales, certains arguments ont été cités avec une particulière fréquence: Dans la catégorie «**LE PROJET AVS EST UNE BONNE SOLUTION**», c'est la préservation de l'AVS qui a été le plus souvent citée (resp. 16 % et 19 %). L'urgence a également été citée (resp. 9 % et 11 %), ainsi que le fait que des moyens financiers sont nécessaires (resp. 6 % et 8 %).

Le deuxième argument principal ciblait le volet de **L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT DES SEXES**: La réforme de l'AVS cible une égalité de traitement des sexes (resp. 29 % et 40 %), et elle est juste étant donné que l'espérance de vie des femmes est plus élevée (resp. 1 % et 5 %).

Pour les **MOTIFS PERSONNELS ET SOCIÉTAUX** cités, ce dont il s'agit est de préserver sa propre retraite (resp. 4 % et 5 %), que le Oui est un signe de solidarité envers la jeune génération (resp. 2 % et 4 %) et que la réforme de l'AVS répond à l'évolution sociodémographique (resp. 2 % et 3 %).

Tableau 25: Motifs de décision Pour (en % des votants-es en faveur du Oui)

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
	en %	N	en %	n
Le projet AVS est une bonne solution	30	310	41	428
Préservation/Stabilisation de l'AVS	16	130	19	186
L'urgence: il faut des solutions / réformes maintenant	9	94	11	118
L'AVS a besoin de moyens (financiers)	6	64	8	87
Égalité de traitement des sexes	30	339	45	520
Égalité de traitement, égalité de droits	29	322	40	458
L'espérance de vie des femmes est plus élevée	1	17	5	60
Motifs personnels et sociétaux	8	91	11	128
Préserver sa propre pension/Personnellement concerné	4	41	5	50
Solidarité avec la jeune génération	2	28	4	43
Mutation (socio)démographique (tout le monde vieillit)	2	21	3	34
Considérations générales (par ex. mauvais projet, antipathique)	3	38	6	71
Autre	0	0	0	2
Réponses visiblement fausses / confusions	0	2	0	3
Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté)	2	23	4	40
ne sais pas / aucun motif indiqué	28	363	73	873

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver légèrement au-dessus ou en dessous de 100 %. Les enquêtés-es ont parfois noté plus d'un motif, et indépendamment de cela ces personnes ont aussi toujours été interrogées au sujet d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les enquêtés-es. Le total général est donc supérieur à 100 %.

Pour les **MOTIFS DU NON**, les préoccupations fondamentales ont figuré au centre: Le projet est injuste (resp. 48 % de toutes les premières indications, 84 % de toutes les indications) et elle propose une mauvaise solution (resp. 13 % et 24 %).

L'argument en faveur du Non le plus fréquemment indiqué est, selon les personnes interrogées, que **LE PROJET EST INJUSTE**: Le motif jouant pour elles un rôle central est qu'il faut d'abord que l'égalité des salaires soit d'abord en place (resp. 17 % et 28 %). De même, ces personnes ont indiqué avoir introduit un bulletin Non par solidarité avec les femmes (resp. 15 % et 17 %). Il a enfin été argumenté que les femmes accomplissent plus de travaux non rémunérés (resp. 6 % et 16 %).

De même a été indiqué, comme groupe de motifs, que le projet est **UNE MAUVAISE SOLUTION**. Un motif individuel dans ce groupe est que l'on s'oppose à une augmentation générale des retraites (resp. 5 % et 9 %), qu'il existe de meilleures solutions (resp. 5 % et 9 %) et qu'à l'âge de 50 ans et plus l'on ne parvient plus à trouver du travail (resp. 1 % et 3 %).

Tableau 26: Motifs de décision Contre (en % des votants-es en faveur du Non)

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
	en %	n	en %	n
Le projet AVS 21 est une mauvaise solution	13	145	24	266
Contre une augmentation générale des retraites	5	65	9	108
Il existe de meilleures solutions / moyens de financement	5	54	9	97
A 50 ans et plus, on ne trouve plus de travail	1	15	3	38
Projet injuste	48	464	84	786
Égalité des salaires (d'abord l'égalité des salaires, ensuite le même âge de la retraite pour les deux sexes)	17	155	28	250
Femmes désavantagées/Question de la condition féminine	15	142	17	170
Les femmes accomplissent plus de travaux non payés et travaillent plus à temps partiel que les hommes	6	69	16	176
Considérations générales (par ex. mauvais projet, antipathique)	3	36	6	59
Autre	0	1	0	3
Réponses visiblement fausses / confusions	0	0	0	1
Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté)	1	8	2	20
ne sais pas / aucun motif indiqué	34	361	70	752

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver légèrement au-dessus ou en dessous de 100 %. Les enquêtés-es ont parfois noté plus d'un motif, et indépendamment de cela ces personnes ont aussi toujours été interrogées au sujet d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les enquêtés-es. Le total général est donc supérieur à 100 %.

6.4 La résonance des arguments des votations

Le tableau 27 montre le degré d'approbation et de refus des arguments par les personnes interrogées, sachant qu'une distinction est faite aussi entre les votants-es en faveur du Oui et leurs homologues du Non. Plus ces différences étaient importantes et plus elles ont été pertinentes lors de la votation sur la réforme de l'AVS.

Il est important de remarquer que ce projet était couplé à celui de l'augmentation de la TVA (voir le chapitre précédent). Certains arguments officient donc de motif d'un Oui ou d'un Non pour les deux projets. Ce chevauchement est discuté au chapitre 7.

Dans l'ensemble, la décision de vote reposait sur des motifs solides: 82 % des votants ont plutôt approuvé le contenu des arguments Pour ou Contre respectifs, et ont aussi voté en conséquence.

DANS L'ENSEMBLE, les arguments Pour ont plus convaincu que les arguments Contre, sachant toutefois que deux des arguments Contre ont obtenu une majorité.

Les **ARGUMENTS POUR** étaient tous susceptibles de réunir une majorité. L'argument le plus fortement approuvé est celui selon lequel la réforme de l'AVS est impérativement nécessaire du fait que les gens vieillissent plus et qu'ils perçoivent donc plus longtemps des cotisations à l'AVS (70 % d'approbation au total, 94 % d'approbation chez les votants-es en faveur du Oui et 47 % d'approbation chez les votants-es en faveur du Non).- Un argument est parvenu à recueillir une majorité des votants-es en faveur du Oui et votants-es en faveur du Non est celui selon lequel ce serait injuste de saper l'AVS aux frais de la génération suivante. Le troisième argument a fortement polarisé: 85 % des votants-es en faveur du Oui ont trouvé correct qu'il n'y ait pas de raisons que les femmes partent plus tôt à la retraite que les hommes, et 70 % des votants-es en faveur du Non ont trouvé que ce n'était pas correct.

Dans deux cas, la force de conviction des trois **ARGUMENTS CONTRE** présentés pour en juger a atteint une majorité (resp. 54 % et 52 %) et dans un cas elle l'a manquée de justesse (49 %). Une majorité trouve que la réforme de l'AVS sanctionne les femmes à double titre vu qu'aujourd'hui déjà elles perçoivent un tiers de moins de retraite que les hommes. Une majorité trouve également qu'une augmentation de l'âge du départ des femmes à la retraite est hors de question aussi longtemps qu'elles continueront d'être sous-payées à travail égal. C'est aussi cet argument qui a le plus fortement polarisé: 87 % des votants-es en faveur du Non ont été d'accord avec cet argument, mais pas 74 % des votants-es en faveur du Oui. Et il s'en est fallu de peu que n'obtienne de majorité (49 %) l'argument selon lequel la réforme de l'AVS ouvre grand les portes d'autres élévations de l'âge de la retraite. Environ les deux tiers des votants-es en faveur du Non ont été d'accord avec cet argument, mais pas 57 % des votants-es en faveur du Oui.

Tableau 27: Total des arguments Pour et Contre, et parts de votants-es en faveur du Oui et du Non (en %)

Arguments pour		d'accord	pas d'accord	ne sais pas / pas de réponse
La réforme de l'AVS est impérativement nécessaire parce que les gens vieillissent de plus en plus et qu'ils perçoivent ainsi plus longtemps des cotisations à l'AVS.	Total	70	23	7
	Votants-es en faveur du Oui	94	3	4
	Votants-es en faveur du Non	47	44	9
Il est injuste de saper financièrement l'AVS aux frais de la génération suivante.	Total	55	32	13
	Votants-es en faveur du Oui	55	36	9
	Votants-es en faveur du Non	56	29	14
Il n'y a aucun raison que les femmes partent à la retraite plus tôt que les hommes.	Total	55	39	6
	Votants-es en faveur du Oui	85	10	5
	Votants-es en faveur du Non	24	70	6
Arguments contre				
Avec la réforme de l'AVS, les femmes sont sanctionnées à double titre vu qu'aujourd'hui déjà elles perçoivent un tiers de moins de retraite que les hommes.	Total	54	37	9
	Votants-es en faveur du Oui	24	66	10
	Votants-es en faveur du Non	84	8	8
Une augmentation de l'âge du départ des femmes à la retraite demeure hors de question aussi longtemps qu'à travail égal elles continueront d'être sous-payées.	Total	52	41	8
	Votants-es en faveur du Oui	17	74	9
	Votants-es en faveur du Non	87	7	6
La réforme de l'AVS va ouvrir grand les portes à d'autres augmentations de l'âge de la retraite.	Total	49	38	14
	Votants-es en faveur du Oui	32	57	11
	Votants-es en faveur du Non	67	19	14

Résultats pondérés. Les lignes mentionnent des pourcentages. En raison d'arrondis, les totaux sur chaque ligne n'atteignent pas partout 100 % Exemple de lecture pour le premier argument: 70 % du total des votants-es (ainsi que 94 % du total des votants-es en faveur du Oui et 47 % du total des votants-es en faveur du Non) se sont rangés à l'argument Pour selon lequel la réforme de l'AVS est impérativement nécessaire parce que les gens vieillissent plus et qu'ainsi ils perçoivent plus longtemps des cotisations à l'AVS. 23 % de l'ensemble des votants ont indiqué ne pas être d'accord et 7 % ont répondu «ne sais pas / pas de réponse». N pour l'ensemble des arguments: Total 2'327 Votants-es en faveur du Oui 1'166, Votants-es en faveur du Non 1'018.

7 Analyse complémentaire: Votants-es incohérents-es sur les projets AVS

Le projet d'augmentation de la TVA et celui de réforme de l'AVS étaient couplés. En d'autres termes, il fallait que les deux projets obtiennent chacun une majorité pour qu'ils soient tout deux adoptés. Si un projet recevait une majorité de Non, les deux projets étaient automatiquement rejetés. D'où la probabilité que la plupart des votants-es ont voté soit deux fois Oui, soit deux fois Non. Il y a toutefois des cas intéressants dans lesquels ces personnes ont voté Oui dans un cas et Non dans l'autre, que nous appellerons des votants-es incohérents-es.

- **VOTANTS-ES EN FAVEUR DU OUI:** 6,4 % de l'électorat a voté Oui à l'augmentation de la TVA, mais Non à la réforme de l'AVS.
- **VOTANTS-ES EN FAVEUR DU NON:** 2,3 % ont en revanche voté Non à l'augmentation de la TVA mais Oui à la réforme de l'AVS.

Parmi les **VOTANTS-ES EN FAVEUR DU OUI ET DU NON** se trouvent 40 % d'hommes et 60 % de **FEMMES**. Au plan politico-idéologique, ces personnes se trouvent surtout **À GAUCHE**: environ 22 % «complètement à gauche», 42 % à gauche et 23 % au Centre. La plupart se sentent proches du **PARTI PS** (29 %), suivies des Verts (27 %) et d'une petite fraction du PVL (14 %). Ces personnes sont une majorité à se méfier des associations économiques et **ELLES FONT CONFIANCE** aux syndicats. Pour elles, la **SOLIDARITÉ** est plus importante que la responsabilité propre. Il est clair pour 91 % d'entre elles qu'une augmentation de l'âge de la retraite des femmes est hors de question aussi longtemps qu'à travail égal elles percevront un salaire inférieur. Et il est clair pour 87 % que la réforme de l'AVS sanctionne les femmes à double titre vu qu'aujourd'hui déjà elles perçoivent un tiers de moins de retraite que les hommes.

Parmi les **VOTANTS-ES EN FAVEUR DU NON** figure une grande majorité **D'HOMMES**. Environ 72 % sont des hommes (en majorité âgés entre 40 et 65 ans) et 28 % des femmes. Au plan idéologique, ils se situent surtout **À DROITE**: 25 % se voient au centre, 36 % à droite et 30 % complètement à droite. Relativement aux **PARTIS**, leurs sympathies vont à l'UDC (37 %), au PLR (28 %) et au Centre (17 %). Ces personnes font en majorité **CONFIANCE** aux associations économiques et se méfient des syndicats. Elles s'intéressent (beaucoup) à la politique. Pour elles, la **RESPONSABILITÉ PROPRE** est plus importante que la solidarité. Pour 95 % d'entre elles, il est clair que la réforme de l'AVS est impérativement nécessaire parce que les gens vieillissent de plus en plus et qu'ils perçoivent ainsi plus longtemps des cotisations à l'AVS. Pour 88 % d'entre elles, il n'y a pas de raisons que les femmes partent plus tôt à la retraite que les hommes.

Ce qui unit les votants-es en faveur du Oui et les votants-es en faveur du Non est le fait que ces personnes s'intéressent (beaucoup) à la politique et sont une majorité à préférer une Suisse qui promeuve activement l'égalité des droits des sexes (90 % pour les votants-es en faveur du Oui et 66 % pour les votants-es en faveur du Non).

8 Loi sur l'impôt anticipé

8.1 La situation de départ, projet et recommandations

Avec la «Modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé», le Conseil fédéral et le Parlement veulent fortifier la place financière suisse et supprimer les obstacles au financement des groupes. Cette modification prévoit qu'il n'y aura plus d'impôt anticipé à acquitter, à partir de 2023, sur les intérêts des obligations nouvellement émises.

Vu que la législation actuelle complique la récupération de l'impôt, les obligations suisses sont sans attrait notamment pour les investisseurs-es basés-es à l'étranger. La suppression de l'impôt vise à rapatrier en Suisse les transactions de financement aujourd'hui accomplies à l'étranger. La Confédération table sur le fait qu'avec l'entrée en vigueur des nouvelles mesures les entreprises vont emprunter plus d'argent en Suisse et générer ainsi plus de revenus, et que cette augmentation va compenser le déficit de recettes fiscales dû à la disparition de l'impôt.

Un comité multipartite composé de membres du PS, des Verts et de l'Union syndicale suisse a choisi la voie référendaire pour s'opposer à la modification de la loi. Le comité du référendum argumente que la suppression de l'impôt ne peut profiter qu'aux grands groupes et aux personnes fortunées investissant à grande échelle. Cette suppression de l'impôt anticipé va favoriser l'évasion fiscale vu que l'incitatif à ne pas frauder fiscalement va disparaître. Les pertes financières qui en résulteront pour la Confédération devront être épongées par les citoyens-nes.

Outre le PS et les Verts, le PEV s'est prononcé pour un Non à la réforme fiscale. L'UDC, le PLR, le Centre et le PVL ont adopté le Oui pour mot d'ordre.

La loi sur l'impôt anticipé a été rejetée avec 52 % des voix et 14 voix des cantons. La totalité de la Suisse occidentale a rejeté en bloc cette réforme fiscale. De la sorte le statu quo demeure, et les entreprises doivent continuer d'acquitter l'impôt anticipé sur les intérêts produits.

8.2 La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux

DANS L'ENSEMBLE, ce résultat de refus de justesse reflète une forte polarisation entre les pôles politiques (tableau 28). Des majorités de refus ont résulté chez les personnes qui se positionnent à gauche ou complètement à gauche, ou qui ont un sentiment d'appartenance à des partis de gauche. Ont également formé une majorité de refus de justesse les personnes qui font confiance aux syndicats ou à l'Union syndicale, ou qui se méfient des groupes, ainsi que les personnes qui sympathisent avec le PVL.

Il s'avère **EN DÉTAIL** que les personnes situées complètement à gauche ont presque rejeté le projet en bloc (7 % d'approbation) et que celles du reste de l'échiquier politique de gauche (22 %) ont nettement voté contre le projet. A partir du centre de l'échiquier politique, une majorité tenue de 55 % s'est avérée accepter la révision. Et qui se positionne à droite ou complètement à droite était déjà nettement pour. En termes de **SYMPATHIES POUR DES PARTIS**, les sympathisants-es du PS et des Verts ont suivi avec une clarté correspondante le mot d'ordre Non. Les sympathisants-es du PVL ont été une majorité à ne pas suivre le mot d'ordre Oui. 43 % seulement ont voté en faveur du projet. Cet ensemble auquel se sont ajoutés les personnes sans appartenance à un parti (35 %) et les sympathisants-es d'autres partis (30 %) a assuré la majorité au Non. Toutefois, c'est notamment la cohésion des votants-es de gauche qui a été déterminante pour l'obtention de cette majorité. Au moins les deux-tiers des sympathisants-es du Centre, du PLR et de l'UDC ont respecté les mots d'ordre respectifs des délégués.

La **CONFIANCE** envers le côté des salariés et le côté des employeurs suit de façon correspondante l'attente de l'orientation politique et détermine aussi avec une forte intensité la décision de vote: Plus la confiance envers les syndicats est forte et plus est faible celle envers les associations économiques ou les groupes, et plus la personne concernée a voté Non.

La situation au niveau des **VALEURS PERSONNELLES EST UN PEU MOINS POLARISÉE**. Ces valeurs ont donc pesé moins lourd que les orientations politiques, mais elles sont à nouveau en congruence avec l'orientation politique. Qui souhaite un État social très développé a plutôt voté Non. Qui souhaite plus d'interventions de l'Etat a également voté Non.

Tableau 28: Comportement de vote selon des paramètres politiques (en pourcentage des votants effectifs)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Total	48.0	1944	
Autoclassement gauche-droite (0-10)			V=.54***
complètement à gauche (0-2)	7	231	± 3.3
à gauche (3-4)	22	395	± 4.1
au centre (5)	55	494	± 4.4
à droite (6-7)	73	445	± 4.1
complètement à droite (8-10)	82	241	± 4.8

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Sympathie pour un parti			V=.57***
UDC	73	310	± 5
PLR	85	331	± 3.9
Le Centre	66	237	± 6
PVL	43	157	± 7.8
PS	15	337	± 3.8
Verts	7	142	± 4.3
autre parti	30	96	± 9.2
aucune	35	166	± 7.3
Confiance envers les associations économiques			V=.41***
très réduite à réduite (0-4)	28	801	± 3.1
moyenne (5)	53	477	± 4.5
élevée (6-7)	71	361	± 4.7
très élevée (8-10)	83	165	± 5.8
Confiance envers les syndicats			V=.32***
très réduite à réduite (0-4)	66	730	± 3.4
moyenne (5)	46	443	± 4.6
élevée (6-7)	34	437	± 4.4
très élevée (8-10)	24	236	± 5.5
Confiance envers les grands groupes			V=.35***
très réduite à réduite (0-4)	34	1044	± 2.9
moyenne (5)	61	484	± 4.4
élevée (6-7)	74	229	± 5.7
très élevée (8-10)	85	92	± 7.3
Valeurs personnelles: «Une Suisse avec un Etat social très développé ou une Suisse avec un Etat social peu développé»			V=.31***
Etat social très développé	33	927	± 3
Valeurs personnelles mitigées	55	718	± 3.6
Un Etat social peu développé	79	198	± 5.7
Valeurs personnelles: «Une Suisse où l'Etat intervient plus dans l'économie, ou une Suisse où règne plus de concurrence sur le marché»			V=.39***
Plus d'interventions de l'Etat	17	396	± 3.7
Valeurs personnelles mitigées	47	754	± 3.6
Plus de concurrence	70	608	± 3.7

DANS L'ENSEMBLE, **L'ÂGE** et le **SEXE** ont en partie codéterminé la décision de vote au niveau des groupes sociétaux. Le lien contextuel avec le **BACKGROUND ÉDUCATIF** et le **REVENU** était nettement plus faible. Il s'avère **EN DÉTAIL** que les **JEUNES ET LES PERSONNES D'ÂGE MOYEN** ont en majorité voté contre le projet. Seules les personnes de 70 ans et plus ont voté nettement pour la suppression partielle de l'impôt anticipé. **LES FEMMES** ont assez nettement rejeté le projet, et les hommes l'ont accepté. Sur ce projet, les femmes ont donc enregistré une victoire sur les hommes. L'appartenance à une catégorie sociale se manifeste surtout par le biais des revenus du foyer. Plus ces revenus sont élevés et plus une personne avait confiance aussi envers le projet.

Tableau 29: Comportement de vote selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des votants effectifs)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Total	48.0	1944	
Age			V=.18***
18-29 ans	40	180	± 7.2
30-39 ans	38	208	± 6.6
40-49 ans	47	275	± 5.9
50-59 ans	42	436	± 4.6
60-69 ans	45	408	± 4.8
70 ans et plus	63	437	± 4.5
Sexe			V=.16***
Femmes	40	919	± 3.2
Hommes	56	1025	± 3
Niveau d'éducation			V=.04
sans formation postobligatoire	53	174	± 7.4
Formation professionnelle de base/Formation professionnelle	49	604	± 4
Maturité/Formation professionnelle supérieure	48	546	± 4.2
École technique/Université/EPF/Doctorat	45	555	± 4.1
Revenu du foyer			V=.09
jusqu'à 3'000 CHF	40	70	± 11.6
3'000-5'000 CHF	49	238	± 6.4
5'000-7'000 CHF	41	303	± 5.6
7'000-9'000 CHF	50	297	± 5.7
9'000-11'000 CHF	44	260	± 6
plus de 11'000 CHF	52	534	± 4.2

8.3 Les motifs

Les principaux motifs d'un Oui ou d'un Non ont été sondés au moyen d'une question ouverte. Ce moyen a permis de distinguer trois catégories. Les **MOTIFS DU OUI** (tableau 30) font ressortir en premier lieu le souhait d'avoir un **SITE ÉCONOMIQUE** performant. Puis vient la catégorie, un peu plus concrète, relevant du domaine **FISCAL**. Enfin a été pertinent comme motif, pour certains-es votants-es en faveur du Oui, le fait que les **ENTREPRISES SONT LES BÉNÉFICIAIRES**. La situation des motifs du Oui se présente donc de façon abstraite. L'argumentation, par exemple, faisant appel aux emplois en Suisse, n'a pratiquement pas joué de rôle.

Dans les trois catégories principales, certaines motivations ont été citées avec une particulière fréquence: Dans la catégorie **SITE ÉCONOMIQUE PERFORMANT**, c'est souvent du soutien de l'économie qu'il s'agissait (resp. 8 % de toutes les premières indications et 11 % de toutes les indications), de l'attractivité du site économique (resp. 49 % et 6 %) ou du risque d'émigration des entreprises (resp. 3 % et 4 %).

Dans la catégorie **IMPÔTS** c'est de recettes fiscales plus élevées qu'il s'agissait (resp. 4 % et 7 %), d'empêcher de faire des cadeaux fiscaux à l'étranger (resp. 3 % et 4 %) et de la critique de l'impôt anticipé lui-même (resp. 3 % et 3 %).

Tableau 30: Motifs de décision Pour (en % des votants-es en faveur du Oui)

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
	en %	N	en %	n
Site économique performant	23	197	34	284
Soutien de l'économie suisse/de la place financière suisse	8	61	11	87
Attractivité de la Suisse/du site économique	4	31	6	47
Emigration d'entreprises/de clients/d'investisseurs vers l'étranger	3	29	4	35
Impôts	12	92	16	129
Plus de recettes (fiscales)/Recettes fiscales plus élevées à long terme	4	33	7	53
Arrêter de faire des cadeaux fiscaux à l'étranger	3	20	4	26
L'impôt anticipé est désuet/inutile	3	28	3	31
Les entreprises profitent	3	28	5	41
Réduire la charge administrative	2	16	3	26
Les PME profitent	1	8	1	9
Soutenir les petites et moyennes entreprises	0	1	1	3
Considérations générales (p. ex. bon projet, sympathique)	2	26	4	38
Autre	0	1	0	3
Réponses visiblement fausses / confusions	2	18	2	21
Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté)	11	83	13	94
ne sais pas / aucun motif indiqué	47	442	89	794

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver légèrement au-dessus ou en dessous de 100 %. Les enquêtés-es ont parfois noté plus d'un motif, et indépendamment de cela ces personnes ont aussi toujours été interrogées au sujet d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les enquêtés-es. Le total général est donc supérieur à 100 %.

Les **MOTIFS DU NON** reflètent des axes de critique envers le projet. Comme catégories principales, il est possible de distinguer les suivantes: **LES ENTREPRISES SONT UNILATÉRALEMENT BÉNÉFICIAIRES** (resp. 15 % de toutes les premières indications, 23 % de toutes les indications), **LA POPULATION EST PERDANTE** (resp. 13 % et 19 %) et **LES IMPÔTS**.

Le bénéfice des **GROUPES** se référait la plupart du temps aux grands groupes, banques et/ou assurances (resp. 10 % et 13 %) mais aussi aux investisseurs-es en tant que profiteurs (resp. 2 % et 4 %), et d'une manière générale le souhait de ne pas faire de cadeaux fiscaux (resp. 2 % et 3 %) ont été indiqués comme motif.

Bien souvent les personnes interrogées craignaient que la **POPULATION NE SOIT PERDANTE**: Ont été concrètement indiqués, comme motifs du Non, la crainte que la population ou les citoyens ordinaires ne doivent régler la différence (resp. 3 % et 4 %), que la perte de recettes fiscales ne soit trop importante (resp. 3 % et 3 %) ou que le délestage des entreprises ne soit financé par les citoyens ordinaires (resp. 1 % et 2 %).

Dans le domaine des **IMPÔTS** le risque de fraude fiscale ou d'escroquerie fiscale a été mentionné à maintes reprises (resp. 4 % et 7 %). Les allègements fiscaux opaques en faveur des riches ont été critiqués (resp. 6 % et 7 %), et les personnes interrogées doutent de la perspective future de recettes fiscales supplémentaires (resp. 1 % et 2 %).

Tableau 31: Motifs de décision Contre (en % des votants-es en faveur du Non)

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
	en %	n	en %	n
Les groupes sont unilatéralement bénéficiaires	15	155	23	230
Seuls les grands groupes, les banques et/ou les assurances	10	106	13	135
Les investisseurs-es étrangers sont bénéficiaires	2	22	4	33
Pas de cadeaux fiscaux (aux groupes)	2	18	3	31
La population est perdante	13	125	19	180
La population/ Les citoyens ordinaires va/vont régler la différence	3	20	4	30
La perte de recettes fiscales est trop forte	3	29	3	33
Les entreprises sont délestées, les citoyens ordinaires règlent l'ardoise	1	17	2	26
Impôts	13	128	18	180
Risque de fraude fiscale/d'escroquerie fiscale	4	52	7	76
Allègement fiscal opaque en faveur des riches	6	48	7	59
Recette (fiscales) supplémentaires non garanties	1	14	2	27
Considérations générales (par ex. mauvais projet, antipathique)	9	88	14	127
Autre	0	7	0	7
Réponses visiblement fausses / confusions	0	2	0	2
Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté)	4	40	5	50
ne sais pas / aucun motif indiqué	45	512	82	901

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver légèrement au-dessus ou en dessous de 100 %. Les enquêtés-es ont parfois noté plus d'un motif, et indépendamment de cela ces personnes ont aussi toujours été interrogées au sujet d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les enquêtés-es. Le total général est donc supérieur à 100 %.

8.4 La résonance des arguments des votations

Le tableau 32 montre le degré d'approbation et de refus des enquêtés-es au sujet des arguments, sachant qu'une distinction est faite aussi entre les votants-es en faveur du Oui et ceux du Non. Plus ces différences étaient importantes et plus elles ont été décisives lors de la votation sur la modification de la loi sur l'impôt anticipé.

La décision de vote a reposé sur des motifs dans l'ensemble solides: 75 % des votants ont plutôt approuvé le contenu des arguments Pour ou Contre respectifs, et ont aussi voté en conséquence.

DANS L'ENSEMBLE, les arguments Contre ont mieux convaincu que les arguments Pour. Aucun des arguments Pour n'est parvenu à convaincre une majorité du corpus total de votants-es. Mais dans le camp adverse, seul est parvenu à convaincre une majorité l'argument qui ciblait les citoyens ordinaires.

L'ARGUMENT POUR le plus soutenu est parvenu à convaincre à peine 40 % des votants-es. L'argumentation cible les emplois créés, dont bénéficieraient aussi l'AVS et l'AI. 73 % des votants-es en faveur du Oui ont pleinement ou plutôt approuvé cet argument, et seulement 14 % des votants-es en faveur du Non. 37 % sont partis du principe que la réforme fiscale stopperait les cadeaux fiscaux de la Suisse aux pays étrangers. Une majorité tenue, de 56 % des votants-es en faveur du Oui et une minorité tenue de 23 % ont approuvé cet argument. Le troisième argument, celui de la perspective d'avantages fiscaux à long terme, a convaincu 34 % et polarisé quelque peu entre le côté Oui qui l'a approuvé à 65 % et le côté Non qui n'a ajouté foi qu'à 9 % à la perspective d'avantages fiscaux.

La force de persuasion des trois **ARGUMENTS CONTRE** soumis au jugement a été plus élevée, mais ici aussi il y a eu une contradiction. Seule l'argumentation renvoyant à l'injustice que constitue l'obligation, pour les citoyens ordinaires, de financer les allègements fiscaux des entreprises, est parvenue à une majorité de 57 % de la totalité des votants-es. Même un tiers des votants-es en faveur du Oui a approuvé cette argumentation, ainsi qu'un pourcentage considérable (81 %) des votants-es en faveur du Non. La critique générale envers les allègements fiscaux des entreprises, et leurs conséquences pour les impôts sur les salaires, sur les pensions de retraite et sur la consommation a été jugée un peu plus critique que l'argument renvoyant aux citoyens ordinaires. 47 % l'ont approuvée, dont 25 % des votants-es en faveur du Oui et 72 % des votants-es en faveur du Non. Le troisième argument s'énonçait ainsi: «La disparition de l'impôt anticipé facilite la criminalité fiscale et offre une échappatoire aux contribuables malhonnêtes.» Cet argument a reçu 40 % de soutien chez l'ensemble des votants-es; 24 % chez les votants-es en faveur du Oui et 59 % chez les votants-es en faveur du Non.

Tableau 32: Total des arguments Pour et Contre, et parts de votants-es en faveur du Oui et du Non (en %)

Arguments pour		d'accord	pas d'accord	ne sais pas / pas de réponse
La réforme fiscale crée et assure des emplois en Suisse; l'AVS et l'AI en profitent aussi.	Total	40	32	28
	Votants-es en faveur du Oui	73	8	19
	Votants-es en faveur du Non	14	59	27
La réforme fiscale stoppe les cadeaux fiscaux de la Suisse aux pays étrangers.	Total	37	29	34
	Votants-es en faveur du Oui	56	19	25
	Votants-es en faveur du Non	23	42	35
La réforme fiscale va certes coûter à court terme, mais elle va générer de plus fortes recettes fiscales en quelques années seulement.	Total	34	35	31
	Votants-es en faveur du Oui	65	13	23
	Votants-es en faveur du Non	9	62	29
Arguments contre				
Il est injuste que des entreprises soient délestées et que les citoyens ordinaires doivent régler l'ardoise.	Total	57	25	18
	Votants-es en faveur du Oui	34	51	16
	Votants-es en faveur du Non	81	6	13
Cette réforme fiscale est un allègement fiscal de plus offert aux entreprises. Au final ne seront plus imposés que les salaires, les pensions de retraite et la consommation.	Total	47	29	24
	Votants-es en faveur du Oui	25	54	22
	Votants-es en faveur du Non	72	9	19
La disposition de l'impôt anticipé facilite la criminalité fiscale et ouvre une échappatoire aux contribuables malhonnêtes.	Total	40	29	31
	Votants-es en faveur du Oui	24	51	25
	Votants-es en faveur du Non	59	13	28

Résultats pondérés. Les lignes mentionnent des pourcentages. En raison d'arrondis, les totaux sur chaque ligne n'atteignent pas partout 100 %. Exemple de lecture pour le premier argument: 40 % de l'ensemble des votants-es (ainsi que respectivement 73 % et 14 % de l'ensemble des votants-es en faveur du Oui et du Non) se sont rangés-es à l'argument Pour selon lequel cette réforme fiscale crée et assure des emplois, ce dont profitent l'AVS et l'AI. 32 % de l'ensemble des votants ont indiqué ne pas être d'accord et 28 % ont répondu «ne sais pas / pas de réponse». N pour l'ensemble des arguments: Total 2'327, Votantes-es en faveur du Oui 887, Votants-es en faveur du Non 1'057.

10 Annexe

10.1 Rapport technique

Le présent rapport VOX repose sur l'enquête qui a suivi les votations suisses du dimanche, dimanche, 25 septembre 2022 et qui a été réalisée par l'Institut de recherche gfs.bern sur mandat de la Chancellerie fédérale suisse. L'enquête a été réalisée entre le 26 septembre et le 11 octobre 2022. Le tableau ci-après livre un aperçu des principaux paramètres techniques de l'étude:

Tableau 33: Rapport technique abrégé

Paramètre	Caractéristique
Commettant	Chancellerie fédérale suisse
Population statistique	Électeurs inscrits domiciliés en Suisse
Origine des adresses	Cadre d'échantillonnage pour les enquêtes auprès des personnes et des ménages (SRPH) de l'Office fédéral de la statistique (OFS)
Relevé de données	Questionnaire papier et en ligne
Nature du prélèvement d'échantillon Stratification par	au hasard Régions linguistiques, âge, sexe
Période d'enquête	du 26 septembre au 11 octobre 2022
Taille de l'échantillon	minimal 3'000 effectif 3'112 (Papier: 1'274 En ligne: 1'838) n DCH: 1'883, n FCH: 857 n ICH: 372 (Papier: n DCH: 701 n FCH: 384 n ICH: 189 (en ligne: n DCH: 1'182, n FCH: 473 n ICH: 183
Erreur type	± 1.8 point de pourcentage pour une valeur de 50% (et une probabilité de 95 %)

10.1.1 Relevé de données

Le relevé de données a eu lieu paramétré en mode mixte (questionnaire en ligne ou sur papier). Le jour suivant les votations, les personnes cibles issues de l'échantillon brut reçoivent par la poste un courrier les invitant à participer à l'enquête. Au courrier d'invitation est joint un questionnaire papier pour permettre aux personnes cibles de participer de cette manière si elles le souhaitent.

Environ une semaine après la réception du courrier d'invitation, un courrier de rappel est envoyé à toutes les personnes cibles qui jusqu'à présent n'ont rempli le questionnaire ni en ligne ni sur papier.

10.1.2 Echantillon brut

L'enquête repose sur un échantillon puisé dans le Cadre d'échantillonnage pour les enquêtes auprès des personnes et des ménages (SRPH) de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Le cadre d'échantillonnage utilise des données provenant des registres de la population des communes et des cantons, qui sont actualisées chaque trimestre. Cela garantit une couverture complète de la population cible (électeurs suisses).

La population est subdivisée en trois strates régionales linguistiques (D/F/I) à partir desquelles des échantillons aléatoires indépendants sont prélevés. L'échantillon global ainsi obtenu est stratifié de manière disproportionnée : les participants de la Suisse romande et de la Suisse italienne sont surreprésentés dans l'échantillon afin de couvrir suffisamment de cas de ces régions linguistiques dans l'enquête. Ainsi, les déclarations sont également statistiquement fiables pour les petites régions linguistiques. Une méthode de pondération basée sur la conception corrige cette prépondérance dans l'évaluation ultérieure des données pour les déclarations nationales (voir 10.1.4 Pondération).

Sur les 7500 adresses commandées à l'OFS, nous avons reçu 7448 ainsi qu'une réserve non utilisée de 1552 adresses. Ces adresses constituent la base de l'enquête.

10.1.3 Échantillon net

L'échantillon net, généré par l'enquête, de l'analyse VOX au sujet des votations du 25 septembre comprend au total 3'112 enquêtés (taux d'exploitation: 44%), dont près de 61 % proviennent de la Suisse alémanique (n=1'883), près de 28 % de la Suisse francophone (n=857) et près de 12 % de la Suisse italienne (n=371).

Tableau 34: Exploitation exhaustive des adresses

Paramètre	n
Échantillon brut SRPH	7'448
Retours postaux/Personnes-cibles décédées	50
Total adresses valides	7'398
Refus/Déconnexions	70
Nombre total d'entretiens réalisés	3'182
pas de réponse malgré notre rappel	4'146
Suppressions pour des motifs de qualité	70
Entretiens utilisés au final	3'112

Ceux qui ont participé à la votation sont nettement surreprésentés dans l'échantillon, mais l'écart (+23 points de pourcentage) se situe dans le cadre connu (voir autres analyses VOX). L'écart entre l'échantillon non pondéré et le résultat effectif est de -1,3 % pour l'interdiction de l'élevage intensif, de +4,7 % pour l'augmentation de la TVA, de +2,9 % pour la révision de l'AVS et de -2,4 % l'impôt anticipé.

Les données relevées ont été validées et plausibilisées par le gfs.bern. 154 entretiens ne répondaient pas aux exigences de qualité et ont été supprimés de l'ensemble de données final.

Les questions ouvertes ont été automatiquement codées le long d'un code produit qualitativement. Le jeu de données final contient les réponses codées ainsi que les noms originaux des répondants.

Les données ont été anonymisées avant l'évaluation. Les données relatives à la personne concrète et au domicile ont été détruites pour des raisons de protection des données.

Le jeu de données anonymisées afférent à la présente analyse VOX ainsi que le schéma de code afférent sont librement accessibles auprès de [Swissvotes \(Swissvotes.ch\)](https://www.swissvotes.ch).

10.1.4 Pondération

Dans un premier temps, l'échantillon net dans son ensemble est pondéré selon une méthode de pondération basée sur la conception. La correction du suréchantillonnage en Suisse francophone et italophone est au centre de cette pondération basée sur le design.

Dans un deuxième temps, l'unité "Non Response" (c'est-à-dire les cas manquants) est adressée. La pondération est basée sur les caractéristiques sociodémographiques, géographiques et politiques (notamment l'âge, le sexe, la langue, le canton, la préférence du parti, la participation et le comportement de votation) de sorte que l'échantillon net corresponde à la population suisse. Pour ce faire, un schéma de pondération automatisé est choisi, dans lequel la pondération est générée automatiquement selon des critères prédéfinis concernant l'écart maximal. La fréquence et l'ordre des différentes étapes de pondération sont basés uniquement sur des indicateurs quantitatifs, c'est-à-dire des écarts maximaux.

Un accent particulier est mis sur la pondération de la participation aux votes. Afin de modéliser la participation de la manière la plus optimale possible, il est non seulement fait appel à des données réelles de coordination, mais aussi à des données historiques de participation par âge, sexe et région linguistique.

Dans une troisième étape, l'apprentissage automatique permet d'identifier les liens entre la participation et le comportement de vote ainsi que les caractéristiques démographiques. L'estimation des corrélations permet une projection des résultats sur les données de l'enquête structurelle suisse. Dans ces données, il est possible d'effectuer des évaluations sur la plus petite unité géographique (niveau de la commune). La distribution la plus probable de la participation au vote individuel et du comportement de vote est ensuite déterminée à l'aide de "Hot-One-Encoding" sur la base des estimations relatives de la participation et du comportement de vote ainsi que des données réelles de la communauté.

Enfin, dans une quatrième étape, la pondération des paramètres démographiques et politiques retenus dans les données collectées est réalisée à partir de ces données structurelles. La structure des données structurelles permet d'effectuer la pondération politique non seulement sur la base des caractéristiques géographiques. Au contraire, des groupes

de personnes définis par les caractéristiques existantes peuvent être pondérés en fonction de leurs valeurs modélisées.

La pondération du projet assorti ayant bénéficié de la plus forte participation au vote sert à pondérer les analyses effectuées le jeu de données total. Pour les analyses spécifiques aux projets, les pondérations spécifiques sont utilisées.

10.1.5 Évaluation et erreur standard

Les valeurs d'enquête sont toujours sujettes à une erreur aléatoire. Dans l'analyse VOX, l'intervalle de confiance à 95 % est indiqué pour chaque valeur déterminée. Cela indique la bande passante dans laquelle la vraie valeur dans la population se trouve avec une probabilité de 95 %. L'intervalle de confiance dépend de la taille de l'échantillon ainsi que de la distribution des valeurs des variables. En présence d'un rapport équilibré de voix Pour et Contre (c.-à-d. 50% de voix Pour et 50% de voix Contre) et d'un échantillon d'environ 1'000 enquêtés-es, l'erreur chiffrée de type se à +/-3,2 %. En d'autres termes : Dans cet exemple, la proportion réelle de votes serait comprise entre 46,8 et 53,2 % (intervalle de confiance) avec une probabilité de 95 %. La longueur de l'intervalle de confiance augmente lorsque le nombre de répondants diminue. Dans le cas de petits sous-groupes en particulier, l'erreur type augmente à un niveau qui altère considérablement la signification statistique des valeurs de l'échantillon.

Tableau 35: Erreur type

Ausgewählte statistische Standardfehler nach Stichprobengrösse und Basisverteilung			
Taille de l'échantillon		Standardfehler Basisverteilung	
		50% zu 50%	20% zu 80%
N =	3'000	±1.8 %	±1.4 point de pourcentage
N =	2'200	±2.1 %	±1.7 point de pourcentage
N =	1'000	±3.2 %	±2.5 %
N =	600	±4.1 points de pourcentage	±3.3 %
N =	100	±10.0 points de pourcentage	±8.1 %
N =	50	±14.0 points de pourcentage	±11.5 %

Exemple de lecture: Avec environ 1'000 enquêtés-es et une valeur avérée de 50 %, la valeur effective est comprise entre 50 % et ±3.2 %; avec une valeur de base de 20 %, elle est comprise entre 20 % et ±2.5 %. La recherche sur les sondages détermine la plupart du temps une cote de sécurité de 95 %: en d'autres termes, on accepte avec une probabilité d'erreur de 5 % que la corrélation statistique prouvée ne soit pas présente ainsi au sein de la population. Die Zahlenwerte basieren auf der Varianzformel für einfache Zufallsstichproben.

Lors de l'analyse de la décision de vote, seules les différences dans la décision de fond, c'est-à-dire entre ceux qui ont voté oui et non, ont été examinées. Ceux qui n'ont rien inséré ou qui ne se souviennent pas n'ont pas été pris en compte. Le coefficient V de Cramer a été utilisé comme mesure de la relation pour les relations bivariées. Avec ce coefficient, une valeur de zéro signifie aucune connexion et une valeur de un signifie une connexion complète (la grande taille d'effet s'applique à partir de $V = 0,5$, la taille d'effet moyenne à partir de $V = 0,3$ et la petite taille d'effet jusqu'à $V = 0,1$). Cependant, les valeurs des différentes relations bivariées ne peuvent pas être comparées directement, car

le calcul du V de Cramer dépend du nombre de catégories caractéristiques et du nombre de cas.

10.2 A propos de l'étude

10.2.1 Le projet VOX aujourd'hui

Après chaque vote fédéral, gfs.bern réalise une enquête représentative pour le compte de la Chancellerie fédérale et interroge environ 3 000 électeurs sélectionnés au hasard. Les motivations de ceux qui ont le droit de voter pour et contre la participation et pour les décisions sont intéressantes.

Avant chaque vote, gfs.bern, en coopération avec le Dr. Sébastien Salerno le questionnaire de l'enquête VOX. Les questionnaires des analyses de suivi VOX/VOTO précédentes constituent le squelette de ce questionnaire. Afin de préserver la valeur de la série de données, seules les questions spécifiques au modèle (par exemple, les arguments pour ou contre un modèle) sont reformulées à chaque fois.

La préparation du questionnaire relève exclusivement de la compétence de gfs.bern. Depuis novembre 2020, l'enquête est menée en ligne et sur des questionnaires papier. Les données étaient auparavant recueillies par téléphone auprès de 1 500 électeurs. En termes de contenu, l'accent est mis sur les questions concernant la participation au vote, les décisions de vote et les arguments. De plus, des valeurs et des informations sur l'utilisation des médias sont demandées lors du vote. Des questions statistiques (par exemple, le statut scolaire et matrimonial, l'origine, les conditions de vie, etc.) constituent la conclusion de chaque enquête, car l'importance de ces variables pour la prise de décision politique est connue.

Une fois l'enquête terminée, toutes les données seront anonymisées. Ni les noms, ni les adresses, ni les dates de naissance ne sont disponibles dans l'ensemble de données pour analyse. Les coordonnées des participants à l'étude seront supprimées une fois l'enquête terminée. Il n'est donc pas possible de tirer des conclusions sur des personnes individuelles. Les données sont publiées sous une forme anonymisée et peuvent être librement téléchargées depuis Swissvotes. Les anciens rapports VOX seront également disponibles prochainement sur Swissvotes Les anciens rapports VOX le sont déjà.

10.2.2 Qui finance les études VOX?

La Chancellerie fédérale suisse finance les études VOX. Au nom du Conseil fédéral, elle a lancé un appel d'offres public et a ensuite chargé l'institut de recherche gfs.bern de réaliser les enquêtes pour la législature actuelle.

De plus amples informations sont disponibles sur vox.gfsbern.ch.

10.3 L'équipe du gfs.bern

LUKAS GOLDER

Co-directeur et président du conseil d'administration de gfs.bern, politologue et spécialiste des médias, MAS FH en management des communications, enseignant à la ZHAW

✉ lukas.golder@gfsbern.ch

Spécialités:

Analyses intégrées de la communication et des campagnes, analyses d'image et de réputation, analyses des médias / de l'effet des médias, recherche sur la jeunesse et le changement sociétal, votations, élections, modernisation de l'Etat, réformes des politiques de santé

Publications dans des recueils, magazines spécialisés, la presse quotidienne et sur Internet.



MARTINA MOUSSON

Directrice de projets, politologue

✉ martina.mousson@gfsbern.ch

Spécialités:

Analyse de thèmes et problématiques politiques, votations et élections nationales (SRG-Trend, analyses VOX, baromètre électoral), analyses d'image et de réputation, analyses intégrées de la communication, analyse de contenus médiatiques, méthodes qualitatives, thèmes de société (recherche sur la jeunesse, racisme, familles, classe moyenne)



TOBIAS KELLER

Directeur de projet, scientifique spécialiste de la communication, docteur en philosophie

✉ tobias.keller@gfsbern.ch

Spécialités:

Communication politique, élections, votations, campagnes (numériques), veille thématique, analyses d'image et de réputation, analyses des médias, numérisation, réseaux sociaux, méthodes assistées par ordinateur, analyses quantitatives.

Publications dans des magazines spécialisés internationaux et nationaux, dans la presse quotidienne et sur Internet.





AARON VENETZ

Chef de projets de données/programmeur

✉ aaron.venetz@gfsbern.ch

Spécialités:

Modélisations des données, méthodes qualitatives, recherches, analyse de données, programmations, analyses des médias, visualisations



OLGA JENZER

Collaboratrice scientifique, domaine Science des données

✉ olga.jenzer@gfsbern.ch

Spécialités:

Analyse des données, méthodes quantitatives et qualitatives, visualisations, recherches



MARGRET TSCHANZ

Collaboratrice de projet / Administration

✉ margret.tschanz@gfsbern.ch

Spécialités:

Recherches, relectures, visualisations, administration de projets



ROLAND REY

Collaborateur administratif

✉ roland.rey@gfsbern.ch

Spécialités:

Publication de bureau, visualisations, administration de projets, administration de présentations

gfs.bern ag
Effingerstrasse 14
CH – 3011 Berne
+41 31 311 08 06
info@gfsbern.ch
www.gfsbern.ch

L'Institut de recherche gfs.bern est membre de l'Association suisse des recherches de marché et sociales, il garantit qu'aucun entretien n'a lieu à des fins – manifestes ou cachées – publicitaires, de vente ou de passation de commande.

Plus d'infos sur www.schweizermarktforschung.ch

**SWISS INSIGHTS**
Institute Member

**gfs.bern**
Menschen. Meinungen. Märkte.